IMT Nuremberg Archives

H – 556

International Court of Justice

2198
7R

H0556 - 0002

TRIBUNAL MILITAIRE INTERNATIONAL

Séance du 2 Mai 1946, ouverte à
10 heures 40
Sous la Présidence de Lord Justice LAWRENCE.

-:-:-:-:-:-

LE PRESIDENT. - Dr. Siemers, le Tribunal aimerait savoir exactement ce que signifie votre lettre relative aux documents qui vont suivre. Selon cette lettre, les documents retirés ne doivent pas être traduits ? Ce sont les numéros 18, 19, 48, 53, 76, 81, 82, 86, 101.

Est-ce que votre lettre signifie que ces documents ne doivent pas être traduits ?

DR. SIEMERS. - Non, Votre Honneur. Cela veut dire que la délégation britannique m'avait informé hier matin que l'objection contre ces documents de la part de cette délégation était retirée.

LE PRESIDENT. - Je vois.

DR. SIEMERS. - J'avais écrit la lettre le 30 avril après-midi, après avoir parlé à Sir David, et le lendemain matin, on m'informa de ce retrait d'objection.

LE PRESIDENT. - Vous avez dit que l'on était d'accord là-dessus. Très bien.

SIR DAVID MAXWELL-FYFE. - Il semble y avoir un malentendu sur les n°s 80, 101, et 76. Les autres n'ont pas été accordés. Pour le n° 76, il semble y avoir un malentendu avec le Dr. Siemers. J'ai compris qu'il ne voulait pas per-

H0556 - 0003

sister dans le rapport légal sur le et je crois que le Dr. Siemers a pensé que je persistais moi-même alors que je croyais que le Dr. Siemers le retirait.

LE PRESIDENT. - Est-ce que vous faites toujours objection à ce document ?

SIR DAVID. - Oui, je fais toujours objection à ce document, mais les autres que Votre Honneur a mentionnés, c'est-à-dire 18, 19, 48, 53, 81, 82, et 86 ne rencontrent pas d'objection.

DR. SIEMERS. - En ce qui concerne le document 76, je suis d'accord avec Sir David. 76 peut être retiré.

LE PRESIDENT. - Très bien. C'est tout ce que je voulais savoir.

DR. SIEMERS. - En ce qui concerne le document n° 80, document au sujet duquel j'ai parlé longuement à la délégation britannique, il n'y a pas d'objection. Je vous demande de l'admettre.

LE PRESIDENT. - Bon, très bien.

Afin que le service de traduction puisse travailler le plus vite possible, le Tribunal a pris la décision suivante : tous les documents doivent être traduits, la question de leur admissibilité sera discutée après.

Ces objections sont établies dans le memorandum de Sir David :

Catégorie A. - 66 sera autorisé. 76, comme vient de le dire le Dr. Siemers, sera retiré - 101 à 107, accordés. Les autres documents de la Catégorie B seront défendus.

Catégorie B. - Les documents suivants seront autorisés :

H0556 - 0004

37, 63, 64, 99, et 100, naturellement 102 à 107 qui ont déjà été autorisés sous la rubrique A). Le reste ne sera pas autorisé.

Catégorie C. - Les documents suivants seront autorisés : 38, 50, 55, et 58 ; le reste ne sera pas autorisé.

Catégorie D. - Les documents suivants seront accordés : 29, 56, 57, 60 et 62.

Catégorie E. - Les documents suivants seront accordés : 31, 32, 36, 37, 39, 41, et naturellement 99 et 101 qui ont déjà été accordés.

Catégorie F. - Dans la dernière catégorie, la catégorie F, le Tribunal a de grands doutes sur la pertinence de tous ces documents, mais les fera tous traduire, à l' exception du document 73.

M. GRIFFITH JONES. - Je demande si le Tribunal autorisera à mentionner les numéros des documents additionnels du "Stuermer". J'ai les numéros tout prêts, si le Tribunal estime que c'est important.

LE PRESIDENT. - Vous n'avez pas besoin de les lire, nous les avons.

M. GRIFFITH JONES. - Avec l'autorisation du Tribunal, je voudrais fournir ce plan qui est un catalogue ou un index des deux volumes A et B. Le Tribunal avait déjà l'intention de fournir ce plan comme pièce suivante, qui demeurera GB-450. Est-il possible de ne pas lire tous ces documents ?

LE PRESIDENT. - Oui.

M. GRIFFITH JONES. - L'original du journal "Israelitsches Wochenblatt" a été fourni. Ces volumes ont été empruntés à la Librairie, et je demande l'autorisation au Tribunal de prendre les passages qui ont été cités, de les donner au

H0556 - 0005

greffe, et de rendre les volumes.

LE PRESIDENT. - Il ne semble pas qu'il y ait des objections à cela.

Etes-vous d'Accord, Dr. Marx ?

DR. MARX. - Je vous demande pardon, M. le Président. Je n'ai pas d'objection à formuler ; je m'étais réservé le droit de produire quelques documents, si cela devenait nécessaire, mais cette production correspond à ce que M. Griffith Jones a dit, au moment de la procédure.

LE PRESIDENT. - Vous avez une copie de ce document, n'est ce-pas ?

DR. MARX. - Oui, j'en ai une.

LE PRESIDENT. - Je vous demandais aussi si vous voyiez des objections à ce que l'original de ce journal juif soit remis à la Bibliothèque, après avoir été photographié.

DR. MARX. - Non, je ne vois pas d'objection.

LE PRESIDENT. - Merci.

M. GRIFFITH JONES. - Je vous en suis très obligé.

LE PRESIDENT. - Maintenant, Dr. Dix ?

DR. DIX. - Dr. Schacht, je crois devoir vous poser une question en addition à ce que je vous ai déjà demandé hier. Différentes de vos demandes adressées à Hitler étaient remplies de phraséologies nationales-socialistes, des lettres et des memoranda depuis la date de la prise du pouvoir jusqu'au moment où vous vous êtes rangé dans l'opposition. Le Ministère Public, notamment dans le discours d'accusation

H0556 - 0006

s'est référé à une lettre que vous avez adressée à Hitler, avant la prise du pouvoir, au mois de novembre 1932. Dans les dossiers se trouve une seconde lettre d'un contenu similaire du mois d'août 1932.

Je crois qu'il serait juste que vous parliez de ces deux lettres au cours de votre interrogatoire.

DR. SCHACHT. - J'ai déjà déclaré hier que jusqu'aux élections du mois de juillet 1932, je ne me suis nullement occupé du développement du mouvement national-socialiste, mais je me suis tenu tout à fait à l'écart. Après qu'au mois de juillet 1932, ce mouvement eut obtenu son succès écrasant, succès dont j'ai parlé hier, je vis le développement qui se produisait très clairement selon les principes d'une conception démocratique et politique. Il n'y avait qu'une seule possibilité : celle que le Fuhrer de ce Parti écrasant prenne la formation du Gouvernement en main.

L'autre possibilité théorique, celle-ci d'un gouvernement militaire ou éventuellement d'une guerre civile, a été considérée dès le début comme impossible par moi; après m'être rendu compte de cela, je me suis efforcé de faire valoir mon influence sur Hitler et sur son mouvement, et c'est dans ce sens que ces deux lettres,dont vous venez de parler, ont été écrites.

Q. - Nous en venons maintenant aux annexions territoriales d'Hitler. Que saviez-vous des projets d'Hitler contre l'Autriche ?

R. - Les projets contre l'Autriche ne m'ont jamais été connus. Les projets d'Hitlerpour l'Autriche ne m'étaient pas connus non plus. Je ne savais qu'une seule chose : que lui, comme la majorité de tous les Allemands, était pour la

H0556 – 0007

réunion de l'Autriche et de l'Allemagne.

Q. - Que saviez-vous des projets contre la Tchécoslovaquie ?

R. - Les projets à l'encontre de la Tchécoslovaquie, environ jusqu'à la Conférence de Munich, m'étaient complètement inconnus.

Q. - Et après la Conférence de Munich, c'est-à-dire la solution pacifique de la question des Sudètes, avez-vous entendu parler d'une déclaration d'Hitler au sujet de Munich, déclaration qui importait pour votre attitude, vis-à-vis d'Hitler ?

R. -

Voulez-vous, je vous prie, parler de cette déclaration dont vous avez eu connaissance.

R. - Comme je connaissais la situation à cette époque-là, Hitler a reçu plus de cadeaux à Munich qu'il ne s'attendait jamais à en recevoir. A ma connaissance, Hitler était - et dans ma conversation avec l'Ambassadeur Bullitt je l'ai bien dit - désireux d'obtenir une autonomie des Allemands en Tchécoslovaquie, mais à Munich les alliés lui apportèrent sur un plat le pays des Sudètes.

Je croyais maintenant que les demandes d'Hitler étaient satisfaites, et j'étais surpris et bouleversé lorsque peu de jours après Munich, je vis Hitler. Je n'ai pas eu, à proprement parler de conversation avec lui, mais je le rencontrais dans un groupe de son entourage qui se composait surtout de SS, et de par la conversation entre lui et les SS, je pus entendre "Ce type-là m'a gâché mon entrée à Prague". Il était ostensiblement mécontent du succès de politique étrangère qui venait d'être remporté, il lui manquait ce que j'ai déjà fait entre-

H0556 - 0008

voir hier, la gloire, la mise en scène glorieuse, comme j'ai pu le déduire de cette réflexion.

Q. - Et quelles furent vos impressions après Munich vis-à-vis d'Hitler ?

R. - Malgré le succès de politique étrangère, je regrettais vivement - et mes amis intimes avec moi- que par cette immixtion de la politique alliée, notre tentative d'élimination du régime hitlérien soit pour longtemps gâchée. Mais évidemment à cette époque, nous devions nous résigner.

Q. - Que saviez-vous des projets d'Hitler à l'encontre du Pays de Memel ?

R. - Je n'en savais absolument rien, je n'en ai jamais entendu parler et l'Anschluss de Memel à l'Allemagne ~~xxx~~ me fut communiqué lors de mon voyage aux Indes.

Q. - Donc, si vous vous trouviez aux Indes à cette époque, on n'avait rien appris des négociations précédant l'attaque contre la Pologne ?

R. - Non, je n'en savais rien.

Q. -Et rien non plus de la conférence du mois de Mai 1939 ?

R. - J'ai quitté Berlin au mois de Mars 1939, je me suis trouvé quelque temps en Suisse, et fin mars je me suis rendu via Gênes aux Indes, ainsi je n'ai pas entendu parler de l'affaire Hacha, ni de l'instauration du Protectorat en Tchécoslovaquie, ni du pays de Memel, ni de la Pologne. Je n'en ai pas eu la moindre connaissance, car ce n'est que début août que je suis revenu des Indes.

Q. - Les invasions de Belgique, Hollande, Norvège

H0556 - 0009

Danemark ont déjà été traitées ici. Etiez-vous d'accord avec elles ?

R. - En aucune circonstance.

Q. -Avez-vous exprimé ce refus autre part, et à un autre moment ?

R. -Avant l'invasion de la Belgique, j'ai reçu la visite du chef de l'Etat-Major Général Wagner, envoyé par Halder, qui a mis fin à ses jour par suicide, après l'écroulement, et il m'informa de l'intention d'envahir la Belgique. J'étais outré et bouleversé, et je lui ai répondu :"si vous voulez encore faire cette folie, on ne pourra plus vous aider" .

LE PRESIDENT. - A quel moment ?

DR. SCHACHT. - Avant l'entrée en Belgique. Je ne puis citer exactement la date, c'était peut-être en automne, en novembre 1939, mais cela a également pu être en avril 1940, mais, je regrette, je ne sais plus exactement à quel moment.

.../

H0556 – 0010

Q. - Même si vous n'étiez pas d'accord sur cette procédure , l'Allemagne se trouvait tout de même dans une lutte à la vie ou à la mort. Est-ce que ce la ne vous poussait pas à vous mettre à la disposition pour une collaboration active, puisque vous étiez Ministre sans portefeuille ?

R. - Non, je ne l'ai pas fait.

Q. - Vous a-t-on demandé de le faire ?

R. - Cette visite, dont je viens de parler à l'instant,du Quartier Maître général Wagner , sur ordre du Chef de l'Etat-Major général Halder, avait pour but de me faire admettre, au moment de l'occupation de la Belgique, que je traitrai les intêrêts allemands en Belgique, en supervisant les Banques.Jai repoussé dela et, plus tard, encore une fois, le Gouverneur Militaire de Belgique, le Général Falkenhausen, m'a demandé conseil en ce qui concerne l'administration financière de Belgique. J'ai refusé ces conseils et je n'ai fait aucune déclaration d'aucune sorte.

Q. - Quand.....

R. - Pardon. Puis-je dire encore une chose ? Un jour, peu de temps après l'entrée de l'Amérique dans le conflit, le journal édité par Goebbels avait demandé, qu'avec mes connaissances des circonstances américaines, je devrais écrire un article afin de calmer le peuple allemand en lui disant que le potentiel de guerre des Etats-Unis ne devait pas être surestimé. J'ai refusé cet article avec pour justification qu'en connaissant justement très bien lescirconstances américaines, je devais dire exactement le contraire. Là encore j'ai refusé.

Q. - Quand, pour la première fois, avez-vous eu connaissance de la Conférence quenous appelons ici la Conférence de Hoszbach.

R. - A ma grande surprise, j'ai eu connaissance

H0556 - 0011

R. - de cette conférence le 20 Octobre I945, et j'étais particulièrement surpris que, pendant toute l'instruction, personne ne m'ait parlé de ce procès-verbal, car ce procès-verbal démontre très clairement que le Gouvernement du Reich ne devait pas être informé des intensions belliqueuses d'Hitler, qu'il ne pouvait rien en savoir.

Q. - Lors de conversations similaires préparant des attaques, avez-vous participé par exemple, à la conférence de Novembre I940, avant l'attaque contre la Russie.

Comprenez-moi bien ; dans le document Speer, dont vous avez témoigné hier, on parle d'une attaque menaçant du côté de la Russie; maintenant, je veux parler d'une Conférence qui avait pour objet une attaque contre la Russie;

R. - La crainte d'une attaque Russe date de l'automne I936 et n'a donc rien à voir avec la Guerre. Je n'ai jamais pris part à une conférence quelconque faisant ressortir des intentions belliqueuses ; je n'en ai jamais fait part.

Q. - En est-il de même pour le meeting du mois de Mai I94I ?

R. - Je ne sais pas de quelle conférence vous voulez parler, mais en mai I94I, je n'ai nullement participé à une Conférence quelconque ; d'une façon générale, je n'ai jamais participé à une conversation officielle.

Q. - Vous n'avez donc pas eu non plus connaissance des entretiens du Ministre des affaires Etrangères du Japon, Matsuoka.

R. - Rien ne m'a été connu de cela, à part ce que la Radio ou la Presse ont pu publier.

Q. - On a dit ici que vous auriez mis une somme de 200.000 marks à la disposition de la propagande nazie en Autriche. Est-ce exact ?

R. - Je n'en sais pas un traitre mot.

H0556 - 0012

Q. - Venons-en maintenant à votre limogage du poste de Président de la Reichsbank. Comme vous l'avez entendu, le Ministère Public affirme que, finalement, vous auriez demandé votre démission afin de vous épargner la responsabilité financière. Je vous prie de parler au sujet de ce reproche et d'expliquer brièvement, mais d'une façon complète au tribunal, les raisons et les réflexions tactiques qui ont fait rédiger le memorendum de la Direction de la Reichsbank, memorendum qui a amené votre démission.

R. - Je voudrais subdiviser cette questionen deux parties. La première, c'est que je me suis efforcé de liquider mes fonctions de Président de la Reichsbank. Je dois affirmer cela. Depuis la mi I938, à la Reichsbank, nous avons constamment réfléchi qu fait que, si un changement n'intervenait, nous ne désirerions plus continuer notre office, parceque - et maintenant, j'en viens à la seconde partie : la responsabilité qu'on attendait de notre part, nous ne désirions pas du tout nous en charger ; Pour ce qui est de la responsabilité de tout ce qui s'était passé, (armement défensif afin d'amener l'égalité de l'Allemagne dans la politique internationale) ; nous nous sommes volontiers chargé de cette responsabilité et devant l'Histoire et devant cette Cour, nous la portons ; Mais, pour la responsabilité pour des armements qui, éventuellement déjà portèrent en soi la lourde charge d'une intention belliqueuse. Cette responsabilité, aucun d'entre nous ne désirait la prendre.

A la suite de cela, nous avons donc, qui lorsqu'il devenait clair qu'Hitler désirait dépasser les buts d'armement - j'en ai parlé hier en relation avec l'entretien du 2 janvier I939 - rédigé le memorendum qui a été cité ouvertement ici et qui a été remis comme preuve au

H0556 - 0013

au Tribunal et de ce memorendum, vous pouvez déduire clairemen que nous nous opposions à toutes nouvelles charges du budget de l'Etat et que nous n'en prendrions plus la responsabilité.

De ce fait, Hitler voyait que la Reichsbank ne pouvait plus lui servir avec la même direction à l'avenir, et il n'avait donc plus qu'une seule possibilité, changer la Direction; car, sans la Banque du Reich, il ne pouvait traiter ; il devait aussi changer la loi de la Reichsbank, à savoir que l'indépendance de cette banque, des décisions gouvernementales, devait être éliminée.

Tout d'abord, il l'a fait par une loi secrète, car nous avions cela. Ce fut la loi du I9 ou 20 Janvier I939, qui n'a été publiée que six mois après, qui décidait de l'indépendance de la Reichsbank. Le Président de cette banque n'était plus qu'un trésorier des désirs du Reich, à savoir d'Hitler.

La Direction de la Reichsbank ne voulaitplus continuer, et c'est ainsi que, le 20 Janvier, la Direction fut limogée: le Président, le Vice-président, le spécialiste des questions financières, le Directeur de la Reichsbank ; trois autres membres de la Direction de la Reichsbank, le Directeur Vocke, le Directeur Blessing et le Directeur Erhardt, ont insisté jusqu'à ce que leur démission de la Reichsbank soit acceptée. Deux autres membres de la Direction de la Reichsbank d éjà cité, le Directeur Puhl, et aussi le Directeur Hoetschmann, sont restés dansla direction dans ses nouvelles conditions. Ils étaient membres du Parti - les deux seuls faisant parti de la Direction - et c'est ainsi qu'ils ne pouvaient s'y soustraire.

H0556 - 0014

Q. - ceci est un des reproches concernant vos raisons à la rédaction de ce memorendum, reproches faits par le Ministère Public, à savoir que vous vouliez vous soustraire à la responsabilité financière.

Le second reproche dit que dans ce memorendum, il n'est nullement question de limitation des armements, mais que ce memorendum ne traite que de questions monetaires financières, techniques; et que pour cela, le Dr.Schacht ne faisait pas opposition à l'armement, mais craignant pour sa monnaie, il aurait parlé dans ce memorendum.

Il est important que vous nous fassiez à ce sujet une déclaration.

R. - J'ai déjà, à une époque antérieure, déclaré ici que toutes les objections que je faisais vis-à-vis d'Hitler et que je devais faire, - et cela n'est pas seulement valable pour moi, mais pour tous les Ministres - je n'ai pu les faire qu'avec des arguments provenant du ressort administré. Si j'avais dit à Hitler "Je ne vous donne plus d'argent, car vous avez l'intention de faire une guerre", je n'aurais pas le plaisir, Monsieur l'Avocat, de pouvoir mener cette conversation animée ici avec vous. J'aurais pu parler au pasteur, et ceci eut une conversation un peu unilatérale, car je me serais trouvé muet dans une tombe, et le pasteur aurait fait un monologue.

Q. - Ce memorendum est très important, et nous devons nous y attarder quelque peu. En conclusion, je voudrais donc dire - veuillez me contrôler, s'il vous plaît - que ce memorendum contenait à la fin des exigences telles que d'autres possibilités d'amener de l'argent par l'augmentation des impôts ou bien par la

des capitaux.

H0556 - 0015

Ces deux solutions sont impossibles. Les impôts ne peuvent être augmentés et le marché des capitaux se heurta à une tentative vaine d'emprunt.

Si ces exigences se réalisaient, la Reichsbank avait une certaine garantie que d'autres exigences ne seraient pas utilisées pour les armements. Mais vous pouviez vous attendre à votre démission.

Ai-je ainsi bien résumé votre memorendum ?

R. - Tout le memorendum ne permettait que deux réponse ou bien un changement de la politique financière, en stoppant l'armement, donc changement complet de la politique hitlérienne - ou bien, le Président de la Reichsbank sera mis à la porte, et c'est ce dernier événement qui surgit. Je m'y attendais, car je ne croyais plus à cette époque que Hitler allait changer sa politique de I80 degrés, définitivement.

Q. - Le Ministère Public a raison en disant que, après votre démission, votre mission était terminée.

R. - Mais, Hitler l'a confirmé lui-même. Dans la lettre de démission, il m'a dit expressément - et nous avons entendu ici à ce sujet le témoignage de M. Lammers - en ajoutant cela de sa propre main, que mon nom était et restait lié à la première époque du réarmement. J'ai refusé la seconde époque de l'armement, et Hitler l'a très bien compris car, en recevant cette lettre de la Reischbank, il a dit à son entourage : ceci est du sabotage et de la mutinerie.

Q. - Comment savez-vous cela ?

R. - Le témoin Vocke, qui, comme je l'espère, viendra ici, le témoignera.

Q. - Le Ministère Public a, en outre, affirmé que votre démission de la scène politique ne provenait pas de votre

H0556 - 0016

politique opposée à la guerre, mais de divergences avec Herman Goering. Je crois que ce reproche est déjà rejeté par les témoignages de Goering et de Lammers. Nous ne voulons pas faire de répétitions, mais je veux seulement vous demander si vous avez quelquechose à ajouter aux déclarations Goering et Lammers ou si vous êtes en contradiction avec elles.

R. - Dans son discours d'accusation, le Ministère Public a déclaré que, dans tous les documents qu'il aurait travaillés, qu'il aurait vus, il n'aurait pas trouvé le moindre indice pour mon attitude opposée à la guerre. Je puis dire que, si quelqu'un qui est myope ne voit pas l'arbre dans la plaine, cela ne prouve pas que l'arbre ne s'y trouve pas.

Q. - Vous avez entendu par le Ministère Public que l'on vous reproche d'être resté dans le Cabinet comme Ministre sans portefeuille.

C'était là la raison du malentendu d'hier. J'ai seulement voulu exprimer hier qu'en tant que Ministre actif, M. Schacht avait quitté le Ministère, et votre Honneur m'a dit, avec juste raison, que, naturellement Schacht était resté Ministre sans portefeuille jusqu'en janvier I943.

(s'adressant à l'accusé). Ce reproche vous est fait par le Ministère Public. Dites-nous ce qui vous décida de rester Ministre du Reich sans portefeuille ; pourquoi avez-vous agi ainsi ; y avait-il en jeu des intérêts pécuniaires ? Je vous prie de m'excuser d'en reparler, mais il en est question à la page n° 5 du dossier.

R. - J'ai déjà déclaré ici, à différentes reprises, que ma démission du poste de Ministre de l'Economie

H0556 - 0017

a rencontré d'énormes difficultés et vous avez eu des documents à ce sujet. Hitler ne désirait aucunement faire paraître à l'extérieur qu'il s'agissait d'une rupture ou d'une divergence de vue entre l'un de ses collaborateurs et lui-même, et, lorsque, finalement, il m'accorda ma démission, il posa la condition que, d'une façon nominative, je resterais Ministre sans portefeuille.

En ce qui concerne le second reproche, il est tout aussi indigne que faux. En Allemagne, il y avait une loi disant que quelqu'un occupant deux postes ne serait payé que par une administration, et, comme j'étais encore Président de la Reichsbank, et que mes appointements devaient m'être payés tout d'abord d'après mon contrat et ensuite par ma pension de la part de la Reichsbank, ce poste de Ministère ne m'a rapporté aucun salaire.

Q.-Aviez-vous, pendant toute cette époque où vous avez été Ministre sans portefeuille, encore quelque chose à faire ? Avez-vous participé à des décisions du Cabinet ? Avez -vous eu des entretiens ; Bref, est-ce que ce Ministre sans portefeuille était un major de caractère ou avait-il un caractère substantiel ?

R. - Je l'ai déjà dit ici, et je ne puis que le répéter ; je n'ai plus eu la moindre conversation officielle, je n'ai participé à aucune entrevue ou conférence officielle, et de mon côté malheureusement, je ne pouvais plus discuter manquant de tous documents et n'ayant plus de ressort.

Je crois que j'étais le seul Ministre sans portefeuille.- Il y en avait quelques autres,-qui n'exerçaient plus aucune activité. Autant que je sache, Seyss-Inquart était Ministre sans portefeuille, mais administrait la Hollande ;

H0556 - 0018

Frank, était lui Ministre sans portefeuille, et administrait la Pologne. Schirach - je ne sais pas s'il était Ministre sans portefeuille, mais je crois qu'on l'a dit ici bien que je ne sache pas si cela est exact - avait son administration autrichienne. Moi, je n'avais plus rien à voir dans l'administration de l'Etat, ou quoi que ce soit avec l'Etat ou le Parti.

Q. - Comment cela se passa-t-il. Lammers envoya des circulaires et vous êtes accusé d'y avoir participé .

R. - En tout et pour tout, et d'après ce que je viens de dire , on devrait le comprendre, j'ai évité toutes possibilités de prendre part aux événements. Je me souviens d'une façon absolue, et je déclare ici que je n'ai reçu que trois lettres officielles (car les nombreuses invitations pour des funérailles ou pour quelque festin ne peuvent pas être citées comme événements officiels). Mais ces trois lettres sont intéressantes : la première fois, il s'agissait d'une lettre de Himmler, une circulaire transmettant un projet de loi de Himmler qui avait l'intention de transmettre la juridiction des asociaux de la société à la police, donc une loi séparant l'accusation et le tribunal.

Q. - Très bien, M. Schacht, mais vous pouvez croire que cela est connu.

R. - C'était là la suite d'une lettre que le Reichs Minister Frank m'avait envoyée et où il parlait contre cela La loi, d'ailleurs, n'a pas été mise en exécution ; c'eut été malheureux, car j'étais moi-même convaincu être un asocial, dans le sens qu'Himmler donnait à ce mot.

La seconde fois, c'était une lettre.....

Dr.DIX. - Mais.....

R. - Un instant, un instant, je trouve. C'était une lettre au sujet de divergences concernant les propriétés

H0556 - 0019

d'Etat en Yougoslavie, après notre occupation de ce pays. Je répondis à cela, n'ayant pas participé aux projets d'élaboration de cette loi. Je répondis donc que je ne m'y associais pas.

La troisième fois - et c'est le cas le plus important - c'était en Novembre I942. Par erreur probablement, un projet de loi du Ministre de l'Aviation circula, contenant la proposition de mobiliser les enfants de I5 à I6 ans pour le service dans la D.C.A., et de les mobiliser militairement.

A cette lettre, j'ai répondu - car c'était là pour moi une occasion que j'attendais depuis bien longtemps de parler de la siatuation militaire - j'ai répondu par une lettre détaillée adressée à Goering.....

Q. - Le 3 novembre ?

R. - Le 30 Novembre. Cela doit être une faute ; c'est le 30 Novembre.

Cette lettre a été, je crois, remise par ma Secrétaire à l'Adjudant de Goering, sous enveloppe fermée, avec "prière de l'ouvrir personnellement".

Q. - Un instant, Dr.Schacht ? Cette lettre porte le n° PS-3.700 et a été ~~xxxxxx~~ déjà produite par le Ministère Public, mais, dans notre livre de documents, cette pièce porte le numéro 23, page 66 du texte anglais et 59 du texte allemand. Si nous n'étions pas si pressés, j'aimerais particulièrement lire ici cette lettre in extenso, car c'est une très belle lettre. Mais je voudrais prendre des égards pour la durée, et je vous prie donc, Dr.Schacht, d'en dire en quelques mots, le contenu.

LE PRESIDENT. - Le Tribunal lira la lettre ; il n'est pas nécessaire que vous la lisiez maintenant, n'est-ce-pas ?

Dr.SCHACHT. - Mais alors, avant l'interruption de

H0556 - 0020

de l'audience, M. Schacht peut-il en parler très brièvement ? ou bien, M. Schacht, ne voulez-vous rien dire ?

R. - si cela m'est permis, je voudrais préciser que le représentant du Ministère public américain a déjà lu cette lettre.

Q. - Cité, ou lu ?

R. - Non, je crois qu'il l'a lue.

Je crois qu'il suffit que vous remettiez cette lettre au Tribunal comme preuve.

Dr.DIX. - C'est déjà fait. Et ceci était toute votre activité comme Ministre sans portefeuille?

R. - Oui.

Q. - Donc, on peut dire un major de caractère ?

R. - Je ne sais pas ce qu'était un major de caractère, car je n'étais pas major, mais j'étais "de caractère".

Q. - Dr. Schacht, cette parole est historique ; c'est la réflexion de Guillaume Premier en face de Bismarck.

(la séance est suspendue de II H.40 à II H.55)

Dr.DIX. - Dr.SCHACHT, vous avez parlé de la lettre du 30 Novembre I942. Cette lettre a-t-elle une suite quelconque ?

R. - Oui, cette lettre eut des conséquences très importantes à savoir que, le 22 JANVIER , ma démission tant demandée à été acceptée et que l'on m'a consenti le poste de Ministre sans Portefeuille sous prétexte qu'il était évidemment plus agréable. Je crois que cette lettre figure déjà dans les documen s du Tribund . Il y avait une lettre de Lammers qui accompagnait la démission officielle.

Dr.DIX. - Nous avons traité de cette question avec Lammers

R. - Je tiens simplement à faire remarquer le contenu entier de la question et le rapport que cela avait avec le

H0556 - 0021

DESTIN de la nation allemande.

Q. - M. le Président, c'est le N° 26 du Livre de docume C'est à la page 76 du texte anglais et 69 du texte allemand.

(s'agressant au Dr.Schacht) - Je vous en prie, continue voulez-vous ?

R. - Ce fut ma conduite pendant la guerre qui motivait ma démission ; on avait prétendu que je voulaisprochainement quitter mon poste. Cette question ressort clairement de ce qu'a déclaré le témoin Lammers ; le Fuehrer lui-même a ajouté l'objection dans la lettre de démission ; c'est alors que j'ai parfaitement compris de quoi il s'agissait quand j'ai reçu la lettre.

Deux jours plus tard, j'étais renvoyé du Conseil d'Etat prussien duquel je faisais partie ; c'était un Conseil qui ne s'était pas réuni peut-être depuis 8 ans ou depuis 6 ans, je me m'en souviens plus ; enfin, j'en faisais partie, et la teneur de la lettre qui me fut adressée par le Président du Conseil de Prusse, M. Goering, était assez amusante. Je me la rappelle parfaitement. Il me disait : "Ma réponse à votre défaitisme concernant la résistance du peuple allemand, m'oblige à vous exclure du Conseil d'Etat prussien". Je dis que c'est amusant, parceque une lettre cachetéeque j'aurais adressée à Goering n'aurait pu en aucun cas ébranler la résistance du peuple allemand. Il y a encore autrechose : le chef du parti Bormann me demanda de lui restituer la décoration en Or du Parti que je possédais , ce que je fis instantanément. Du reste, je fus très étroitement surveillé par laGestapo les jours suivants; j'ai tout de suite quitté mon domicile de Berlin, dans les 48 heures, de sorte que j'ai promené pendant une journée entière les"mouchards"de la Gestapo,qui me suivaient dans Berlin. Je me suis retiré dans ma propréité à la campagne.

Q. - Maintenant, parlons des motifs mentionnés dans

H0556 - 0022

cette lettre au point de vue pécuniaire et matériel. Il me semble , par conséquent, que je suis obligé de vous demander comment et quelle était votre situation de fortune depuis I933. Je vous prie, dans votre réponse, de considérer que, en I942, vous aviez une grosse fortune.

R. - Il y a quelques mois, la presse a publié, avec l'autorisation du Gouvernement militaire, un état sur les dotations que les Ministres allemands et chefs de partis ont reçu du Fuehrer et un rapport ; elle a parlé de la question de la fortune personnelle des Ministres.

Je ne figurais pas parmi les dotations, mais il est certain qu'en I942, je possédais un revenu considérable.

Cet état de choses est inexact, car ce sont des chiffres bruts, et on n'a tenu aucun compte du fait que des chiffres mêmes, il fallait retirer l'impôt sur les bénéfices de guerre, qui n'existaient pas encore lorsque ces rapports ont été établis ; de sorte que l'on doit déduire 80 % de ces sommes.

De cette façon, ma fortune ne paraîtraplus considérable. Cela ressort clairement de l'état dont je parle ; on peut constater que, dans les dix ans, ma fortune s'est à peine augmentée et je tiens à spécifier ici expressément que dans les dernières vingt années, ma fortune est restée à peu près la même et ne s'est pasaugmentée.

Q. - Si je me souviens bien, vous avez, de votre propre initiative, diminué le traitement du Directeur de la Reichsbank, de vous-même.

R. - Avant mars I933, je fus renommé Président de la Reichsbank. HItler me dit à ce moment-là qu'il me fallait moi-même réduire mes revenus ; j'ai alors réduit de 25 % le salaire que je touchais alors comme Direc

H0556 - 0023

de la Reichsbank.

Q. - Avez-vous jamais reçu des dotations ou des cadeaux d'Hitler, soit en argent, soit en nature.

R. - Ainsi que je viens de vous le dire, je n'ai jamais reçu de dotations d'Hitler ; il se serait certainement jamais risqué à m'en offrir.

Un cadeau, j'en ai reçu un, une fois, d'Hitler ; il m'a donné pour mes 60 ans un tableau qui certainement avait une veleur de 20.000 Markd environ ; c'était une oeuvre d'un maître allemand qui pouvait avoir cette valeur, si c'eut été un vrai tableau.

Lorsque ce tableau fut apporté dans ma chambre, je l'ai reconnu pour ne pas être authentique et j'ai réussi, au bout de trois mois environ à trouver l'original ; j'ai entrepris un procès sur l'authenticité de ce tableau ; il fut prouvé devant le Tribunal qu'il n'était pas authentique.

LE PRESIDENT. - La Cour n'a pas à écouter de choses semblables.

Q. - Est-ce qu'Hitler vous a fait porter un uniforment, vous a-t-il donné un rang militaire ?

R. - Si le Tribunal m'y autorise, je voudrais simplement continuer à dire que j'ai rendu le tableau faux de sorte qu'ainsi, je n'ai pas accepté ce cadeau d'Hitler. Hitler m'a ~~dix~~ offert des uniforms en me disant que j'aurais tous les uniformes que je voudrais ; j'ai simplement refusé.

Q.Passons à une autre question.

Que saviez-vous des camps de concentration ?

H0556 - 0024

L.C. 2 mai 1946
2 mai 1946
12 h. à 13 h

A.- Dès l'année 1933 lorsque les camps de concentrationfurent fondés par Goering, j'ai entendu dire à plusieurs reprises par différents adversaires politiques que les gênes gênants étaient envoyés dans des camps. Je me suis montré opposé à cela et j'ai demandé continuellement que les arrestations et l'internement dans les camps se fassent par un jugement permettant aux intéressés de se défendre. Le Ministre de l'Intérieur Frick s'est dressé dans les premiers temps aussi contre cett manière d'agir. Puis, cette manière d'agir a été de plus plus secrètes et j'ai supposé qu'elle n'existait plus. Ce n'est que beaucoup plus tard, disons par exemple; e, 1944 ou en 1943 .....

Q. - Quand avez-vous rencontré Gisevius?

R. - J'ai entendu dire à plusieurs reprises que c'était non seulement une privation de liberté, mais qu'onmaltraitait des gens par des chatiments corporels.

J'ai déjà dit ici devant le Tribunal qu'à la suite de cela enmai 1935 j'avais eu l'occasion d'enparler à Hitler et de faire remarquer ces questions, et que je lui dit à ce moment là :"unsystème semblable, nous fera mépriser par le monde entier, et il nous faut cesser avec cette méthode".

J'ai dit aussi que j'ai officiellement protesté contre cela tant que j'en ai eu la possibilité, mais les crimes, les assassinats ou choses semblables qui plus tard, ontété montrés ici, j'en n'en ai jamais eu la moindre idée, probablement parce que ces choses là n'ont existé qu'après la déclaration de la guerre, et qu'ensuite parce que dès 1939 je vivais d'une fa-

H0556 - 0025

contrès retirée. Je n'ai jamais entendu parler de ces choses épouvantables qu'on a décrit ici, je n'en ai entendu parler qu'ici enprison. Dans les années 1938 environet j'ai entendu parler de déportation de juifs, mais j'ai entendu des cas individuels. Il m'a toujours alors été possible de constater qu'il ne s'agissait que de déportation par des Theresienstadt oú vraisemblablement il existait un camp de concentration pour juifs; ils taient placés làjusqu'à ce qu'on ait pris une décision à leur sujet, au sujetde la questionjuive. Quant aux chatiment corporel oaux assassinats ou autres choses semblables je n'en ai jamais rien su.

Q. - Avez-vous jamais vu un camp de concentration ?

R. - J'ai l'occasion de voir plusieurs camps lorsque le 23 Juillet 1945 j'ai été moi-même traîné dans un camp, avant je n'avais aucune idée d'un camp; je n'en avais jamais vu, j'ai alors non seulement connu les camps normaux mais les camps d'anéantissement comme Flossenburg.

Q. - A Flossenburg, vous n'avez pas eu la visite d'un de vos compagnons ?

R. - Je suis au courant de cette affaire d'après la lettre que ce monsieur vous a adressé dans laquelle il décrit cette visite, et je ne puis que vous dire ceci.....

M. JUSTICE JACKSON.- Je crois qu'iln'est pas juste de donner le contenu d'une lettre d'une personne nonidentifiée. Je dis à la Cour auparavant que ces lettres provenantde personnes nonidentifiées, elles nous parviennent à tout moment, à tous les membres de la Cour. Si on les considère comme preuve, le Ministère Public devra recommencer sa présenta-

H0556 - 0026

tion. Je crois que cecin'est pas juste; il n'est pas juste d'accepter des communications et de les déposer comme preuves directement. Je crois qu'il est encore moins juste de faire ressortir comme témoignage verbal du témoin cela quand le document n'a pas été produit.

DR DIX.- Je crois pouvoir dire que nous ne faisons jamais rien d'illégal; nous n'avons jamais rien fait et je n'ai en aucunces l'intention de présenter cette lettre qui est bien innocente comme pièce à just fication; mais cette lett re est venue à moi par la voie régulière;j'en ai parlé avec le Dr Schacht ; on voulait le tuer. C'est pourquoi j'ai posé la même question au témoin Kaltenbrunner. Il est donc logique que je demande à Schacht ce qu'il peut me dire et qu'il l'expose devant le Tribunal, et dise en quoi cette question de meutre ou d'assassinat est traitée dans le texte. Voilà ce que je veux prouver. Ce fait n'est pas tout à fait sans signification car lorsqu'un régime veut tuer unêtre humain, c'est au moins la preuve qu'il n'est pas bien disposé contre cet individu. C'est là l'unique motif pour lequel j'ai demandé de présenter cette lettre. M. Justice Jackson peut la lire à tout instant La lettre en elle-même est assez amusante; elle est écrite par un homme simple, mais je n'ai jamais eu la pensée de la produire comme pièce à convketion. Si le Tribunal a une objection quelconque contre cette question nous en avons déjà parlé dans les interrogatoires de Kaltenbrunner; je peux y renoncer. Il me semblait que cette affaire était assez importante et avait une certaine signification.

LE PRESIDENT.- DocteurDix, la Cour pense que cette lettre n'est pas déposée comme preuve, donc vous ne devriez pas enparler. Alors n'enparlez pax.

H0556 - 0027

L.C. 4
2 mai 1946
12 à 13 h.

DR DIX.- Alors, laissonscette affaire

Qu'avez-vous fait alors ?

R. - Je n'ai à cette époque rien faitd'autre que de tendre tous mes efforts pour écarter Hitler. Ce fut ma seule activité politique. Autrement j'ai vécu dans ma propriété

Q; - Au printemps 1939 n'avez-vous pas fait un voyage ?

R. - Ah, vous parlez de monrenvoi comme direc-eur de banque ?' Ah, non, comme ministre, eh, très bien'

Après 1939, après ma démission j'ai constaté qu'Hitler avait l'intention de faire un voyage à l'étranger et je suis parti en Suisse où j'ai revu mes amis et j'ai été jusqu'aux Indes.

Q. - Vous êtes-vous occupé de questions politiques ?

R. - Je suis allé entouriste. Je ne me suis pas occupé de questions politiques, mais j'ai vu différents gouverneurs, et même j'ai vu le vice-roi trois jours dans sa maison à Vicerey.

Q. - A Rangoon n'avez-vous pas du des relations politiques avec des hommes politiques.

R. - Oui, lorsque j'étais à Burma après avoir éta aux Indes j'ai eu à Rancoum la visite d'unChinois qui m'a fait déjà rendu visite à Berlin et qui avait été chargé par son gouvernement de traiter avec moi de la question de la Chine

H0556 - 0028

Q.- De la Chine de Chiang Kai-Shek ?

R. - Oui, qui était déjà en guerre avec le Japon. L'autre Chine nexistait pas à ce moment là. Ce Monsieur me demande quelques questions de la part de Chiang Kai-Scheck et du Cabinet chinois.

MR JUSTICE JACKSON.- S'il vous plait, je ne peux pas voir la moindre pertinence à ceci. D'abordon en a déjà parlé une fois, et ce n'est pas pertinent. Iln'y a aucune accusation contre lui, sur ce qu'il a fait en Chine;ila dit qu'ilétait aussi pur que la neige/ tout le temps qu'il était dans ces régions. Nous n'avons rien à voir avec cela.Nous perdons du temps. Cela ne nous mène à rien. Ceci nous éloigne de la véritable accusation. Le Cour comprend bien que ceci n'est pas pertinent.

LE PRESIDENT. - Le Tribunal comprend bien que vous dites quec'est irrecevable inaplicable.

DR DIX.- Je regrette que M.R Jacksonne comprenne si mal. Ildit que la chose n'est pas importate; elle a tout de même un rapport avef le témoin .

LE PRESIDENT. - Docteur Dix, je crois que nous avons entendu rois fois l'accusé Schacht parler de sonvoyage aux Indes. Trois fois il a parlé de ce voyage et de sonvoyage en Chine. Pourquoi cela est-il pertinent ?

DR DIX.- Je ne parle pas du voyage aux Indes. Il fallait pourtant dire quel était le rapport. Je posais la question qui traitait des négociations de Schacht Schacht à Rangoon. J'aivoulu traiter la question de Schacht Chang Kai-Schek, de la Chine, et cela était important. C'est pourquoi je ne

H0556 - 0029

comprends pas pourquoi Jackson soulève une objection. Je parle edes relations amicales du Gouverhement de Chaing Kai-Schock et à ce moment MR Justice Jackson pose son objection . C'est umportant. C'est le même motif pour lequel j'ai attaché une écertaine valeur au fait que vis à vis de l'URSS également Schacht pendant les années où Hitler entreprenait une campagne politique contre l'URSS menait lui une politique prosoviétique dans sa régionéconomique. Ici nous avons encore une fois un second cas qui xxxuxdx montre que Schacht était contraireà la politique de Hitler, à savoir qu'il était pour Chang Kai Schec et qu'il s'adressait aux gens qui étaient alliés contre le Japon. C'est pourquoi ses rapports avec l'ambassadeur chinois dont il a parlé sont d'une grande importance. Nous voulons simplement traiter la question, mais ne pasl approfondir.

LE PRESIDENT. - La Cour pense que si vous cinsidérez ces relations avec la Chine comme étant immortantes vous devez le dire dans une phrase.

DR DIX. - Je suis également de cet avis.

LE TEMOIN. - Dans unmémoire écrit j'ai conseillé au Gouvernement de Chiang Kai Shek de tenir compte que le Japon sous prétexte que les forces économiques de la Chine tiendraient plus longtemps que les forces économiques du Japon et, de, dans sa politique extérieure de s'occuper enpremier lieu de se faire appuyer par les Etats-Unis d'Amérique.

DR DIX.- Lorsque vous revintes des Indes, c'est-à-dire en aou 1939, vous avez trouvé une situation extrêmement tendue, pour quelqu'un qui evient ? N'avez-vous pas eu des contacts ou cherchiez-vous à en avoir avec le Cabinet

H0556 - 0030

du Reich ou avec Hitler pour expliqur la situation ?

R. - Evidemment, la situationétait très tendue, vis à vis de la Pologne .J'ai profité de monretour pour adresser une lettre à Hitler, à Goering, à Ribbentrop, c'est-à-dire aux hommes les plus puissants. Je leur ai dit que je mx revenais des Indes et que je pensais que l'un d'eux me demanderait un rapport sur ce que j'aurais vu là-bas.Je pensais avoir ainsi l'occasionde parler de tout cela avec ces hommes qui guidaient le pays. A ma plus grande stupéfaction je n'ai pas eu de réponse du dtout d'Hitler. Pas de réponse de Goering et M. de Ribbentrop me répondit qu'il avait pris connaissance de ma communication.... Il ne me restait donc rien d'autre à faire qu'à attendre, et lorsque la situaton devint aigue j'ai fait cette démarche dont Givesius vous a parlé ici. J'ai tenté d'atteindre l'état-major.

Q. - Nous n'vons pas besoin de répéter cela.Cette questionne nous intéresse pas. Voilà simplement ce que je voulais savoir: que vouliez-vous dire au Général Von Brauchitsh en disant qu'il y avait une chance d'éviter la guerre ?

R. - Je savais parfaitement qu'avec une politique économique et des discussions politiques, M. Von Brauchitsh n'aboutirait à rien, car ilétait guidé par Hitler et s'en serait référé à Hitler. Je voulais lui dire quelque chose de tèrs différent, et à mon avis ceci est extrêmement important. Je voulais lui rappeler que lui, il avait fait serment à la Constitution de Weimar.Je voulais lui rappeler que la loi s'appliquait non pas à Hitler, mais au chef du Cabinet du Reich et je voulais lui faire remarquer que dans la Constitution de Weimar il y avait un article qui n'avait jamais été supprimé.

H0556 – 0031

d'après lequel une guerr ne peut être déclanchée sans l'autorisation du Reichtag. J'étais convaincu que Brauchitsch aurait reppelé son serment à Hitler à cette occasion et j'aurais répondu que la question n'était pas là. Je lui aurais dit :"vous n'avez pas fait d'autre serment qu'un serment militaire, mais ce serment n'a pas annulé votre serment votre serment vis à vis de la Constitution de Weimar, mais celui qui prévaut est votre serment envers la Constitution de Weimar. De sorte que si cett e question de la guerre est semée devant le Cabinet du Reich, lorsque le Cabinet du Reich aura pris sa décision vous devez amener la questiondevant le Reichtag. Si ces deux choses sont faites, alors je suis convaincuque nous n'arriverons pas à la guerre".

DR DIX. - En somme vous n'avez pas pu arriver à atteindre Brauchitsh ? Nous ne voulons pas faire de répétition à la description de tout cela. Je parle de Bendler Strass. Avez-vous quelque chose à ajouter à ce qu'a dit Gisevius ?

R. - Je ne puis que confirmer les déclarations de Gisevius; elles ont été correctes sur tous les points. Je veux pourtant ajouter que Canaris pour beaucoup de motifs qui nous empêchaient de faire cette visite nous a dit que Brauchitsh arrive ait ans doute immédiatement si nous lui parlions de quelque chose, et si nous voulions qu'il devait suivre sonserment à la Constitution. Le motif principal pour lequella visite en question n'a pas été faite, Gisevius vous l'a expliqué ici clairement. Le Général Thomas vous le dira peut-être aussi dans sa déclarationécrite qui doit arriver ici. Le motif principal fut : laguerre était décidée.

H0556 - 0032

L.C. 8
2 mai 1946
12 à 13 h.

Je suis parti là-dessus à Munich pour des questions d'affaire, et à Munich j'ai d'abord été mis au courant de la déclaration de Guerre à la Pologne, c'est-à-dire de l'ultimatum à la Pologne.

DR DIX. - Vous avez parlé du Reichstag précedemment ? Sinon immédiatement avant la guerre, mais immédiatement après il y a eu une séance au Reichstag. Vous étiez encore ministre sans portefeuille ? ce qui, normalement vous autorisait à prendre part à cette séance sur le banc des ministres. Etiez-vous là ?

R. - Je n'ai pas pris part à la séance. Je puis ajouter ceci : pendant toute la guerre, je n'ai pris part qu'à une seule et unique séance que je ne pouvais pas éviter. C'était après le retour d'Hitler de Paris. Il y a eu une séance à la suite de la réception à la Gare d'Hitler? J'ai été obligé d'y prendre part parce que sans ceal il eut été trop visible que je n'y étais pas. Ce fut une séance dans laquelle on n'a pas du tout traité de questions politiques, mais à laquelle on a nommé des douzaines de titres de fellmaréchaux dans l'armée.

DR DIX. - Nous parlons de votre dernière tentative d'empêcher la guerre, c'est-à-dire par Canaris ? Ceci nous mène au chapitre particulier de votre tentative de putsch pour renverser Hitler et son Gouvernement. Nous voulons nous baser sur le fait qu'il ne faut pas autant que possible répéter ce que le témoin Givesius a déjà déclaré, mais il faut compléter et mettre les choses au point respectivement en ce qui concerne vos propres souvenirs, mais. Il me faut pénétrer dans ce chapitre, et je voudrais vous demander si vous savez par des communications ou par des points d'appui si vos idées ou

H0556 - 0033

des milieus importants et puissants enAllemagne ?

R. - Je ne veux pas me répéter ici, mais je veux vous rappeler ce que j'ai déjà dit ici à plusieurs reprises que j'ai toujours été en rapport avec l'étranger au point de vue de la question en Allemagne, et cela non pas seulement avec des Américains, des Anglais ou des Français, mais aussi avec des neutres, et je veux aussi dire que les rédios étrangères n'étaient jamais lasses de parler de l'opposition de Schacht contre Hitler, de sorte que mes amis et ma famille à tout instant étaient effrayés lorsqu'une pareille question était traitée en Allemagne.

Q. - Quand commencèrent alors vos tentatives contre le Gouvernement hitlérien pour faire unputsch ?

R. - Déjà en 1937 j'ai essayé de constater sur quels groupes en Allemagne onpouvait compter dans le cas ofonpourrait écarter le Gouvernement hitlériens d'Hitler. J'ai malheureusement au cours des années 35, 36,37 fait l'expérience que beaucoup de milieux dans lesquels j'avais mis mon espoir, c'est-o-dire la science, la bourgeoisie cultivée, les chefs de l'économie, s'entendaient sans aucune résistance aux propositions nationalés socialistes. Je rappelle que les chefs de l'économie quand ils virent que je n'avais plus rien à dire dans la question économique se précipitèrent dans l'antichambre de Goering et d'Hitler. J'ai compris que dans ces milieux iln'y avait plus rien à espérer, qu'onne pouvait se baser que sur les généraux et les militaires d'après la conceptionque j'en avais alors. Ceci aussi pour la raison qu'ilfallait compter avec la Garde des SS et trouver auprès, d'eux une résistance armée.

En conséquence, je pensais m'adresser à des généraux

H0556 – 0034

L.C. 10
2 mai 1946
~~comme Gluck~~
12 à 13 h.

comme le général VonGluck. J'ai essayé de prendre contact avec lui ne fusse que pour constater si à l'intérieur du milieu militaire il y avait des personnes sur lesqulles on pouvait fonder un espoir. Cela m'a amené à d'autres généraux , avec lesquels je pensais pouvoir faire un putsch et j'ai gardé contact avec eux.

Q. - Cétait en 1937 ? nous arrivons en1938. Toujours dans les limites de ce qu'a dit Givesius pouvez-vous confirmer ou ajouter quelque chose ? Avez-vous pris part à des négociations à Munich ?

R. - Non.

Q. - Quelfut votre travail politique au sujet du putsch ? Pour 1938, sur cd que nous a dit Gisevius avez-vous quelque chose à ajouter ?

R. - Ce qu'a dit Givenius est certain et pertinent

Q. - Cela compte aussi pour la tentative de la fin de l'automne :1938 ?

R. - Oui.

Q. - Maintenant alors vint la guerre. N'avez-vous plus rien fait quand la guerre a été déclaré ?

R. - Non, pendant toute la guerre, je suis adressé à tous les généraux qui pouvaient m'aider, et avec les mêmes arguments que ceux que j'aurais développés dans une conversation avec Brautchitsh et dont je viens de vous parler. Cela n'est pas resté théorique, j'ai parlé avec tous les généraux.

H0556 - 0035

Q. - Avez-vous essayé auss avec le général Von....

R._ En 1941 j'ai fait des tentatives de ce coté, j'ai eu avec lui une grande quantité d'entretiens pour l'amener à une action. Il était consentant, mais malheureusement le 20 Juillet 144 il est mort.

En1942, , cela n'a pas encore été dit ici, parce que Givesius n'y a pas pris part, neocre une fois j'ai essayé d'atteindre le Général.. et de le gagner à mes idées. Je suis parti pour cela àFanckfort sur Mein où il était domicilié officiellement, et ilme déclara qu'il était décidé à agir mais il m'a dit qu'il ne pouvait le faireque s'ilrecévait à nouveau uncommando au front.

DR DIX.- Un instant. Et à Franckfort ? Il y avait Von Str.... qui se touvait aussi melé à l'affaire ?

R. - Lui aussi pourrait le confirmer.

DR DIX.- (s'adressant à la Cour)
Q. - Madame Stracht était autorisée comme témoin ici ,mais pour économiser du temps je m'étais décidé à renoncer à ce témoin, car ses déclarations auraient été comminatives avec celles de Givesius. Je pense donc que ce témoignage n'est pas nécessaire, Je voudrais seulement demander au Tribunal étant donné le voyage que Scahcht dit avoir fait à Franckfort, de bienvouloir constater que dans une préparation de putsch qui dure des années, il faut faire beaucoup de voyages, je ne pense pas donc qu'il y alieu de produire là une preuve. C'est pourquoi je renonce pour économiser du temps à entendre ce témoin. Excusez-moi, témoin, j'avais à dire cela.

H0556 - 0036

L.C. 18
2 mai 1946
18 à 13 h.

DR SCHACHT.- Puis-je dire encore quelque chose. Lors des conversations Givesius a parlé ~~ici~~ avec les autres généraux X... et X.... j'y ai naturellement pris part. Tout ceka a été très longtemps sans dégellppement,par exemple comme les discussions que nous avons eues avec l'étranger. Je crois qu'on en a suffisemment parlé ici pour que je n 'approfondisse pas la question,mais je eviens à undernier point des déclarations de Givesius. Je crois que vous avez ici un questionnaire qui sera déposé par le Colonel X... mais je peux brièvement vous dire quelque chose.

Bien entendu avec tout le groupe gauleiter .... et Givesius j'étais parfaitement d'accord,avec les évènements du20 juillet, et toujours nous/~~ne~~ nous sommes/~~jamais~~ fait part mutuellement de ce que nous savions .pour ne pas amener l'un ou l'autre dans l'embarras pour le cas où il serait mis à la torture par la Gestapo. Et j'ai eu ansi une deuxième liaison avec les généraux qui se trouvaient à la TDSP. avec le général 'd'artillerie (Lipmann) un des principauxintéressés au putsch qui plus tard a trouve aussi la mort, malheureusement.

DR DIX. - Il est peut-être important que je traite brièvement ici une question. Votre participation aux évènements du 20 Juillet ? Je voudrais lire unpassage de la déclaration sous foi du serment du Général.... C'est à la p. 168 dutexte allemand,p. 170 du texte français.C'est le document 38. Je vous prie de bien vouloir enprendre acte. Jene lis que la partie qui a trait à la question du 20 Juillet. 170. La question 5 :

"Vous avez mis Schacht en rapport avec le général Lippmann ? A quelle époque ?

H0556 - 0037

" R. - Enoctobre 1943. je revis après des années
" monancien camarade de classe et de régiment le général Linde-
" mann. Au cours d'entretiens politiques je déclarai que je con-
" naissais bien Lidemannx Schacht, et le général Lindemannme
" demandé à ^etre présenté. Sur quoi, j'établis le contact.

" Q. - Qu'attendait Lidemann de Schacht ? et com-
" ment se comporta Schacht avec lui ?

" R. - L'établissement de relations politiques
" avec l'étrangeraprès la réussite de l'attenata. Il promit sa
" coopérationintérieure. Au début de 1944 ,le général Lindemann
" trouvait que les généraux hésitaient trop. Il fut à Lindemann
" de vifs reproches à ce sujet. La tentative devait avoir lieu
" avant le débarquement des alliés.
"

" Q. - Lindemann était-il mêlé à la tentative d'at
" tentats du 25 Juillet 1945 ?

" R. - Oui, comme un des principaux acteurs.
"

" Q. - Informa-t-ilSchacht des détails ?
"

" R. - Rien en ce qui concerne la technique de
" l'attentat ,mais bien en ce qui concerne ce qu'ildevait/se produire
" après.

" Q. - Schacht approuva-t-il le plan ?
"

" R.- Oui.
"

" Q. - Schacht se mit à la disposition, des militai
res en cas de réussite de l'attentat ?
"

" R. - Oui.
"

" Q. - Avez-vous après le 20 Juillet 1944 été arrêté
"

H0556 - 0038

" R.- Oui.

" Q. - Comment êtes-vous sorti de captivité ?

"

R. - En niant constamment toute complicité."

"

Nous voici maintenantaprès les années 1941 et 1942 Nous avons suivi les choses d'une façonlogique. Nous voici en 1944.Nous ne pouvons pas ne pas retourner unpeu en arrière, en 1941. Vous avez déjà mentionné vos efforts à l'étranger; En1941 vous étiez en Suisse.Avez-vous fait là quelques efforts ?

R. - J'aichaque fois que j'ai été à l'étranger parlé avec des amis et toujours j'ai tenté par une voie quelc nque de faire raccourcir la guerre.

Q. - La lettre de Freser, en relation avec ceci, est importante.

(s'adressant à la Cour) Le témoinGivesius a déjà parlé de cette question deux fois. Ily a eu deux occasions de discussions, une fois sur la compétence. J'ai donc déjà donné le contenu de la lettre; je ne pense pas qu'il faille donc y revenir, c'est le document 31,p. 84 du texte allemand,p.91 du texte anglais.

Nous parlons de cet article qui a figuré dans Les dernières nouvelles de Bâle au sujet d'un entretien d'unaméricain avec le Docteur Schacht. Je ne veux pas lire cela. Je crois que j'ai déjà ~~dit~~ indiqué son contenu. Je transmets ce document 32 p. 90 du texte allemand, p. 99 du texte anglais. Je tiens à faire remarquer que cet article a déjà été traité lors du contre interrogatoire de Givæius, et cela par M. le Représentant du Ministère Public Soviétique.

H0556 - 0039

GENERAL RUDENKO.- Je voudrais faire opposition sur le document n ° 32. Ce document est unarticle disant comment le Dr Schacht a eu unentretien avec un économiste inconnu , et ceal a été publié le 14 janvier 1946, c'est-à-dire au moment où le véritable procès avait déjà commencé. Je suppose que cet article n peut pasêtre présenté comme preuve dans l'affaire Schacht.

DR DIX.- Puis-je encore dire quelque chose avant que le Tribunal prenne sa décision.

LE PRESIDENT.- Oui, certainement.

DR DIX.- L'article a été autorisé. Nousa vons discuté l-à-dessus, et le Tribunal a accepté l'article. Ilest évident que le Tribunal ne peut changer sa décision.

LE PRESIDENT. - Je crois que la Cour a toujours dit clairement que l'autorisation pour ces documents est provisoire et que lorsque le document est déposé à la Cour la Cour la Cour décide à ce moment là si le document est admissible ou non.

DR DIX.- Je voulais faire remarquer que nous nous étions déjà entretenu de cette question; evidemment le Tribunal a le droit de changer...

LE PRESIDENT. - Ce n'est pas tout à fait la même chose. L'autorisation est provisoire, ce n'est pas une question d'opinion. La décision est provisoire. La questionest soulevée de savoir si le document est admissible.

DR DIX.- Je suis d'accord, la chose est trèsclaire, Votre Honneur.

Je partage l'obkection de M. le représentant du Ministère public soviétique car lui-même a traité cet article

H0556 - 0040

lors du contre interrogatoire du DR Gisevius. Ilen a parlé avec le délégué soviétique.

Messieurs, si le Tribunal veut bien comprendre l'importance de la question, cet article doit être pris comme pièce. Si le Tribunalpense autrement, je pourrai simplement demander au Dr Schacht s'il est exact qu'en1941 ila parlé avec unsujet américain qui était professeur déconomie nationale et s'il a traité sur des possibilités de paix avec lui. Je pensais qu'il était plus simple de faire parvenir l'article.

LE PRESIDENT.- GénéralRudenko, vous avez soulevé l'objection contre ces documents. Qu'avez-vous à dire en réponse à ce que le Dr Dix vient de dire ? Vous avez utilisé ce document dans le contre interrogatoire ?

LE GENERAL RUDENKO.- ~~Nous n'avons pas utilisé ce~~
LE PRESIDENT.- Nous n'avons pas utilisé ce document dans le contre interrgatoire. C'était une simple question pour avoir une conclusion intéressant cet article.

~~LE GENERAL RUDENKO.-~~

LE PRESIDENT.- Voulez-vous répéter.

LE GNERAL RUDENKO.- Je dis que nous n'avons pas utilisé ce document au moment du contre interrogatoire du témoin mais nous avons simplement posé une question sur la présentation de ce document pour orprotester du fait que ce document n'avait pas de valeur probante.

LE PRESIDENT. - N'avez-vous pas présenté le contenu de ce document à Givesius ? Je ne me souviens pas. Ce que je veux savoir c'est si vous avez présenté le contenu de ce document ?

LE GENERAL RUDENKO.- Nou, nous n'avons pas pré-

H0556 - 0041

senté d'extrait, et pas parlé d'existence du document;nous avons simplement posé une question : est-ce que le témoin avait connaissance d'un article du 14 janvier 1946 ?

La question était : est-ce qu'il connaissait cet rticle ou non ?

DR DIX.- Puis-je encore dire quelque chose ?

J'ai l'impressionque l'accusation soviétique n'aime pas que cet article soit produit comme document. Enconséquence, je retire cet article comme preuve parce que je ne vois pas pourquoi j'aurais desmotifs de déposer une objection aux desseins du Ministère Public soviétique. Puis-je poser mes questions ? Ensomme, enSuisse, vous avez eu des entretiens ? Avec qui ?

Q. -MR JACKSON.- Puis-je poser une objection La raison pour laquelle je ne me suis pas joint à lobjection soviétique pour ce document est que je veux savoir qui était cet économiste?Je veux vérifier cette affaire. Ily a trop de circonstances dans ce document. L'objection est que c'est une conversationqu'il a eue avec un économiste inconnu.Il faut que j'identifie l'endroit, le lieu, la date et la personne à qui il a parlé. C'est un article qui n'est pas paru avent 1945.

DR DIX.- Vraiment je n'ai pas attaché à cet article une telle importance.Je renonce à la question. Je neparlerai pas de cette question de votre entretien avec un professeur et je laisse au Ministère Public lors de sonin errogatoire le soin de poser la question que Jackson vient de traiter.(s'exprimant en français)"c'est vraiment trop d'oeufs pour une omeltte"

En somme la discussion a traité de la discussion

H0556 – 0042

L.C. 17
2 mai 1946
12 à 13 h.

avec le professeur.

LE TEMOIN.- Je me suis donné toutes les peines possibles pour traiter cette question. J'aurais voulu que l'affaire arrive jusqu'au président de la République américaine.

La lettre à Ribbentrop, Goering, et Hitler, vous en avez déjà parlé. Mais, pendant la guerre avez-vous pris par écrit pris position quant à la politique de guerre, par exemple vis à vis d'Hitler ?

R. - J'ai parlé de mes conversations avec Hitler en février 1941; je lui ai écrit une lettre détaillée que le témoin Lammers a cité ici. J'ai dit dans cette lettre: " Vous vous trouvez actuellement au point maximum de vos succès. C'était après la première victoire en Russie. L'adversaire vous considère comme plus fort que vous êtes en réalité. L'alliance avec l'Italie est une chose très douteuse, car Mussolini un de ces jours peut tomber et l'Italie tombera avec lui. Est-ce que le Japonvous aidera ? Etant donné sa faiblesse vis à vis de l'Amérique, c'est également très douteux. Je suppose que lesJaponais ne sont pas assez fous pour penser vaincre l'Amérique par la guerre. L'Amrique possède une production d'acier. La production de l'acier au Japon avec le même nombre d'habitants est à peu près le dixième de celle de l'Amérique. Je ne pense pas qu'il sera assez fou pour faire ceal. Je vous conseille de toute façon de tourner votre politique extérieure à 180° et à entreprendre la paix par tous les moyens".

Avez-vous vis à vis de Ribbentrop pendant la guerre,pris position aussi ?

H0556-0043

R. - Unjour M. de Ribbentrop par l'intermédiaire de son secrétaire m'a ~~dddxxxx~~ fait savoirque je ne devrai pas faire de déclarations defaisiste. Cela peut être en 1940 ou 1941, c'est une de ces années là. J'ai demandé alors : "où avez-vous donc vu que j'ai fait des déclarations défaitistes?

C'est ainsi que j'ai appris que moncollègue Funk aurait dit que je lui aurait déclaré que l'Allemagne ne gagnerait pas cette guerre. C'est une éclaration que pendant et avant la guerre; je l'ai toujours répété même après la défaite de la France. ~~Jxxxxxx~~ J'ai donc pu ~~xxxxxxxx~~ répondre à Ribbentrop par son secrétaire d'Etat qu'enma qualité de ministre sans portefeuille je me croyais obligé d'exprimer mes idées à un de mes collègues et dans la lettre écrite j'ai bien spécifié que l'effort économique de l'Allemagne ne suffirait pas aux besoins de guerre. Le ministre Funk a reçu un exemplaire de cette lettre ainsi que M. de Ribbentrop par le truchement de sonsecrétaire d'Etat.

DR DIX.- Je pense, votre Honneur, qu'il serait temps de lever la séance.

- la séance est levée à 13 h.

2199

GM/I

2/5/46

I4 h.- I5 h.I5

H0556 - 0044

TRIBUNAL MILITAIRE INTERNATIONAL

-:-:-:-:-

Séance du 2 Mai I946

ouverte à I4 h. I0

sous la présidence de LORD JUSTICE LAWRENCE.

-:-:-:-:-

DR. DIX.- Nous parlions tout à l'heure du 20 Juillet, est-ce que vous connaissez une déclaration d'HITLER à votre sujet en rapport avec le 20 Juillet ?

DR.SCHACHT.- Le co-accusé Ministre SPEER était présent, et m'en a fait rapport. Lorsque qu'HITLER a transmis mon ordre d'arrestation à son entourage le 22 Juillet I944, il a fait des déclarations très négatives à mon sujet. Il a dit que dans son activité d'armement il avait été empêché par moi et qu'il aurait mieux fait de me faire fusiller dès avant la guerre.

Q.- J'en viens maintenant à la fin. J'en arrive à quelques résumés touchant des questions générales.

A l'intérieur de l'Allemagne et à l'étranger, on a entendu des voix reconnaissant votre capacité intellectuelle, ainsi que vos performances, et on a dit qu'on ne pouvait pas comprendre qu'un homme si intelligent méconnaisse le vrai visage et les intentions d'HITLER, et qu'il n'ait pu les reconnaître à temps. Voulez-vous parler au sujet de ce reproche ?

H0556-0045

R.- J'aurais beaucoup aimé avoir fait la connaissance des hommes me jugeant ainsi au moment où cela était encore utile. C'étaient les hommes qui, après, avaient toujours su ce qui aurait dû se passer auparavant. Je ne puis constater que ceci :

A partir de I920 jusqu'à la prise du pouvoir par HITLER, j'ai toujours essayé d'influencer l'Allemagne et l'étranger, dans un sens qui aurait évité la prise de pouvoir par un HITLER. J'ai averti l'Allemagne d'avoir une politique de finance économique, J'ai toujours averti l'étranger de mener une politique économique donnant la possibilité d'existence au peuple allemand. On ne m'a pas écouté malgré le fait qu'on me considérait - comme on voudrait le dire maintenant - qu'on me considérait comme un homme intelligent et clairvoyant.

HITLER a pris le pouvoir car on n'a pas écouté mes conseils, le peuple s'est trouvé au milieu d'un désastre économique, et ni ...

GENERAL RUDENKO.- M. le Président, depuis deux jours, nous avons été obligés d'écouter les longues explications de l'accusé SCHACHT, et j'ai l'impression que les explications qu'il donne à l'heure actuelle ne correspondent pas à l'Accusation, et je demande que ces réponses changent.

LE PRESIDENT.- Dr DIX, le Tribunal connait pleinement le cas de l'accusé SCHACHT, il ne veut pas l'empêcher de se défendre totalement, mais serait heureux si vous pouviez l'abréger le plus possible, et s'il pouvait répondre très brièvement.

DR. DIX.- Votre Honneur, je pense qu'à la suspen-

...

H0556 - 0046

sion et même avant j'en aurai terminé, mais voulez-vous s'il vous plait, tenir compte du fait qu'on lui reproche d'avoir aidé à la prise du pouvoir; donc la question est justifiée :"Comment se fait-il que vous n'avez pas reconnu HITLER auparavant?."

LE PRESIDENT.- Dr DIX, je ne vous disais pas que ce témoignage n'était pas recevable, mais je vous demandais d'aller le plus vite possible.

DR. DIX.- Alors Dr SCHACHT, continuez, mais tenez compte du désir du Ministère Public Soviétique pour autant que cela soit possible.

R.- Aussi brièvement que possible, je ne rentrerai pas dans les détails. Je constaterai qu'à la suite de l'écroulement de 1918 et des stipulations inopportunes du Traité de Versailles, l'Allemagne s'est trouvée dans une situation si grave, que les partis démocratiques qui détenaient fermement le pouvoir à cette époque, n'étaient pas capables de provoquer un changement de la situation. Que l'étranger n'ait pas reconnu quelle politique il devait adopter vis à vis de l'Allemagne, je ne fais aucun reproche à ce sujet, je ne fais que constater qu'à la suite de cela, dans cette détresse, HITLER a obtenu une telle majorité au Reichstag, qu'on n'en avait jamais connue de semblable. Je demande à ceux qui m'objectent ce que j'aurais dû faire à cette époque, qui ne me l'ont pas dit en temps opportun, mais qui me déclarent aujourd'hui ce qu'eux auraient fait, de considérer que j'étais contre un régime militaire, que je désirais éviter une guerre civile, et que du point de vue démocratique je ne voyais qu'une seule voie : l'homme qui avait obtenu le pouvoir devait diriger le Gouvernement. J'ai dit en outre qu'à partir du moment

...

H0556 - 0047

où cette connaissance me vint, je suis resté, non pas pour soutenir cet homme dans ses idées extrêmes, mais de le freiner et de le ramener à une voie ordonnée.

Q.- Plus tard, lorsque vous avez reconnu les dangers de la situation instable de terreur, il peut-être permis de vous demander pourquoi vous n'avez pas émigré ?

R.- S'il ne s'était agi que de mon avenir personnel rien n'eut été plus simple que cela, car auparavant nous avons entendu que l'on m'avait demandé cela et qu'on voulait me le faciliter, mais il ne s'agissait pas de moi.

Après avoir été depuis I923 à la disposition du bien public allemand, il s'agissait pour moi de l'existence de mon peuple, de mon pays. Jamais dans l'Histoire, je n'ai vu que des émigrés - je parle des émigrés volontaires, non pas des expulsés - servaient en quoi que ce soit leur pays. Ce n'était pas le cas en I792 lors de la Révolution Française, ce n'était pas le cas en I9I7 lors de la Révolution Russe, et ce n'était pas le cas lors de la Révolution Nationale-Socialiste que nous avons vécue. Là-bas, dans un port sûr, écrire des article que personne ne lit à la maison ...

LE PRESIDENT.- Dr DIX, nous ne voulons pas un cours historique !

DR. DIX.- Je crois que nous pouvons stopper ici, mais il ne désirait que motiver son refus d'émigrer.

LE PRESIDENT.- On vous a compris Dr SCHACHT.

DR. DIX.- Au cours de la procédure, ou dans une poésie, je ne sais plus très bien, on a parlé de vos idées au sujet d'une mort de martyr, si en ce cas, en se sacrifiant on aurait pu servir la cause allemande ?

...

H0556-0048

R.- Je crois que vous parlez d'une citation qu'un des représentants du Ministère Public Américain a produite, où je parlais de taire quelque chose dans une de mes notes.

Q.- Oui, c'est bien cela.

R.- Si je m'étais sacrifié, ceci n'aurait servi à rien, car le fait du sacrifice n'aurait jamais été connu, ou bien j'aurais disparu dans une prison, j'y serais mort et personne ne saurait plus :"Vit-il encore ou est-il déjà mort" ou bien on aurait dit que j'étais mort d'un accident, et cette possibilité de jouer au martyr ne m'était plus donnée non plus. Les martyrs ne peuvent avoir d'effet que lorsqu'ils sont connus du monde entier.

Q.- Puis-je retenir l'attention du Tribunal pendant un instant maintenant. On m'a refusé hier une question touchant l'attitude mondaine du corps diplomatique et l'influence de cette attitude sur des hommes tels que SCHACHT. La question que je désire poser maintenant n'est pas la même, car autrement je ne la poserais pas, mais elle traite...

LE PRESIDENT.- La remarque que j'ai faite se rapportait à l'attitude, et je ne vois pas comment des témoins peuvent témoigner sur l'attitude de quelqu'un d'autre. Je crois et je dis d'une façon expresse que le fait que le Corps Diplomatique était présent aux rallyes du Parti pouvait être dit dans le témoignage, mais qu'on ne pouvait témoigner sur son attitude en général. Que voulez-vous poser maintenant comme question ?

DR. DIX.- Hier on avait repoussé la question que j'avais précisée ainsi : comment SCHACHT était-il influencé par l'attitude générale du Corps Diplomatique ? Cette ques-

...

H0556 - 0049

tion est rafusée, donc l'incident est clos. Mais naturellement, je voudrais clarifier ce point, car je ne désire pas donner l'impression de vouloir frauder, en essayant d'introduire une question traitant du même sujet, d'un autre côté, il importe pour ma défense de montrer que des hommes ayant un bon jugement, des hommes étrangers, ont eu la même attitude vis à vis du régime que SCHACHT, hommes qui se trouvent au-dessus de tout soupçon d'avoir voulu préparer une guerre d'agression.

D'un autre côté, dans ma défense, je dois démontrer que le travail des ~~des~~ milieux d'opposition n'a pas été soutenu par l'étranger, mais au contraire que ceux-ci ont rencontré des difficultés de sa part. Voilà ce qui importe pour moi, mais je vous prie ne répondez pas M. SCHACHT avant que le Tribunal n'ait donné son accord à ce sujet.

LE PRESIDENT.- Quelle est la question exactement ?

DR. DIX.- Oui, j'allais justement la formuler. D'après mes notes, au sujet des différentes 'reconnaissance' que le régime nazi avait reçu de l'étranger, des visites honorant le régime, je désirais lui demander quelle était l'influence de ces honneurs rendus sur son travail dans son groupe de conspirateurs. Mais comme la question se trouve dans le même genre que celle qui m'a été refusée hier, et que je préfère faire mes objections moi-même que de me les laisser faire, je voulaisd'abord soumettre la question au Tribunal, en lui demandant s'il veut l'admettre.

LE PRESIDENT.- Dr DIX,la question :"Quelle influenc la 'reconnaissance' du régime nazi par l'étranger a eu sur le groupe de conspirateurs avec lequel l'accusé SCHACHT était en contact". C'est là la question n'est-ce pas ? Cette question le Tribunal pense que vous pouvez la poser.

DR. DIX.- Je ne parle pas de reconnaissance, de

H0556 - 0050

la reconnaissance d'un gouvermement, mais des honneurs rendus à un Gouvernement. La reconnaissance d'un gouvernement est autre chose que des honneurs rendus. C'est peut-être une difficulté de traduction. Peut-être puis-je parler des différentes visites d'hommes d'Etat que j'ai notées, afin qu'il puisse répondre ? Puis-je le faire ?

LE PRESIDENT.- Brièvement oui.

DR. DIX.- Alors Dr SCHACHT, ma liste ne sera pas complète. Je vous rappelle qu'en I935, un député du Labour Party, Alan HARTWOOD...

LE PRESIDENT.- Le Tribunal pense que vous devriez poser la question de façon générale, comme je vous l'ai dit, et non pas en entrant dans les détails du nombre des visites ou des personnages.

JUSTICE JACKSON.- Je fais objection à ceci, car il ne s'agit pas de généralités, il apparait que les Etats-Unis n'y ont pas participé. Je demande qu'on tienne la politique de l'Europe en dehors de cette affaire, je ne voudrais entrer dans cette question. Je crois qu'elle est sans pertinence aucune, de même que le fait que des ~~gens~~ étrangers trompés par l'attitude n'aient pas commencé une guerre plus tôt. Si nous commençons ainsi nous n'en finirons jamais. Il me semble que si M. SCHACHT veut mettre la responsabilité de sa conduite sur certains étrangers, ces étrangers devraient être nommés. Il a déjà dit que les représentants des Etats-Unis M. MESSERSMITH et M. DODD n'y ont pas pris part. On se trouve ici dans une situation qui apparaît comme impossible pour ce Tribunal, et je ne peux comprendre comment cela comstitue une défense ou des circonstances atténuantes pour SCHACHT, si des puissances é-

...

H0556 - 0051

trangères ont été en relation avec l'Allemagne durant cette période de décadence.

LE PRESIDENT.- Le Tribunal pense que la question est pertinente, mais devrait être posée sans détails.

DR. DIX.- Je la poserai sans détails, et je préciserai que sans me ranger au point de vue de l'Amérique, il n'est pas dans mon intention de faire de la politique étrangère.

Ce n'est pas de la politique étrangère que je fais ici, la question est : Comment les honneurs rendus par l'étranger, de la façon que vous connaissez, au régime nazi, ont-ils influencé votre groupe de conspirateurs?

R.- Tous les ans, à partir de I935 jusqu'en I938 y compris, d'innombrables hommes d'Etat de presque toutes les nations se sont rendus en visite à Berlin auprès d'HITLER - y compris des têtes couronnées -. De l'Amérique il y avait par exemple le Sous-Secrétaire d'Etat PHILLIPS..

DR. DIX.- Ne citez pas de noms.

R.- Mais j'ai cité ce nom parce qu'on me l'a demandé, cela ne se limite pas à l'Europe du tout, et je n'ai nullement l'intention de faire des déclarations politiques, mais je dois dire qu'il y a eu tant de visites qui constituaient non seulement une reconnaissance pour HITLER, mais un honneur, que cet homme, aux yeux du peuple allemand pouvait apparaître comme un homme très important.

Je me souviens encore, je crois que c'était en I925, le roi d'Afghanistan, Amanulla, comme premier étranger fit son apparition au Gouvernement Social-Démocrate en Allemagne. Il fut grandement fêté, car pour la première fois, enfin, un étranger venait nous rendre visite.

...

H0556 - 0052

Par contre, chez HITLER à partir de I935, les visites se précipitèrent, et se succèdèrent. HITLER allait de succès en succès en politique étrangère, ce qui rendait bien plus difficile la connaissance intérieure, par le peuple allemand. Il nous était donc impossible de travailler pour cela.

Q.-.Deux questions finales. Vous avez entendu le discours d'Accusation, qui disait qu'une fois le moment aurait dû venir où les valets d'HITLER lui refusent obéissance. Transportons-nous une fois sur le terrain de cette opinion, et je vous demande : Etes-vous d'avis que par votre personne vous avez rempli ces conditions?

R.- Je ne suis pas seulement sur le terrain de ces conditions, mais je les approuve de tout coeur, et à partir du moment où je me suis rendu compte de la nocivité d'HITLER, du danger qu'il représentait pour la paix mondiale, je me suis détaché de lui sous toutes les formes, non pas seulement en secret, mais publiquement et vis à vis de lui personnellement.

Q.- Vous êtes donc d'avis que vous avez tout fait ce qui était en votre pouvoir, après avoir reconnu le danger vous avez voulu évite la déclaration de guerre

R.- Je ne connais personne en Allemagne qui l'aurait fait plus que moi, J'ai averti du danger des grands armements, j'ai combattu, freiné et même saboté les armements d'après ma politique économique. J'ai démissionné de mon poste de Ministre de l'Economie, contre la volonté d'HITLER. J'ai protesté contre tous les excès du Parti auprès d'HITLER, et publiquement j'ai toujours averti l'étranger et je l'ai informé. J'ai tenté de changer la politique étrangère vis à vis de l'Allemagne, en dévelop-

...

H0556 - 0053

pant la politique coloniale, et d'amener une atmosphère pacifique. J'ai coupé à HITLER les crédits...

LE PRESIDENT.- Dr DIX, je crois que nous avons entendu cela plus d'une fois, vous savez ?

R.- Une phrase encore : je lui ai coupé les crédits et finalement j'ai essayé de les limiter.

DR. DIX.- Messieurs les Juges, me voilà arrivé à la fin de mes preuves, je ne vous demanderai plus qu'une seule chose : ces jours derniers, j'ai reçu un certain nombre de lettres émanant d'hommes connaissant SCHACHT, également des affidavit, je les examinerai. Si j'étais d'avis qu'un ou de ces affidavits pourrait nous rendre service, je me mettrai en rapport avec le Ministère Public, je verrai avec lui s'il n'y a aucun inconvénient à ce que cela soit traduit, et que nous les adressions en commun au Tribunal, afin de pouvoir remettre ultérieurement l'un ou l'autre de ces documents.

Puis-je demander à ce que l'on me réserve ce droit. A la fin, je viendrai brièvement maintenant, avec mes documents, ceci n'a été fait qu'en partie.

LE PRESIDENT.- Est-ce qu'un autre des avocats désire poser des questions ?

DR. VON LUDWIGHAUSEN.- (Défenseur de l'accusé VON NEURATH).-

Je n'ai que quelques rares questions à poser à l'accusé.

Depuis quand connaissez-vous M. VON NEURATH, M. le Docteur ?

R.- Je ne puis donner l'année, mais depuis de nombreuses années.

Q.- Pendant quatre années environ vous avez été son collègue au Gouvernement, aviez-vous des rapports

H0556 – 0054

personnels avec lui, en dehors des rapports officiels ?

R.- Malheureusement pas assez, de temps en temps seulement. J'aurais voulu le voir plus souvent.

Q.- Mais vous vous êtes fait une opinion de ses idées politiques et de ses intentions, d'après vos conversations avec lui, ou d'après ce que vous avez entendu dire sur lui ?

R.- Je le connaissais parfaitement bien.

Q.- Et quelles étaient ses opinions ?

R.- J'avais l'impression que M. VON NEURATH était partisan d'une politique conservatrice, mais qu'il était toujours accessible à un progrès et qu'il désirait une collaboration internationale pacifique.

Q.- Croyez-vous possible, ou avez-vous quelque point d'appui pour dire, qu'il aurait employé des moyens belliqueux, si une entente pacifique - comme il la désirait - était exclue ?

R.- Je crois, d'après les sentiments et l'intelligence de NEURATH, qu'il était un adversaire de toute politique menant à la guerre.

Q.- Vous avez vécu, sous sa direction de la politique étrangère allemande ?

LE PRESIDENT.- Dr VON LUDWIGHAUSEN,- pouvez-vous mettre vos écouteurs je vous prie -, le Tribunal ne pense pas que ces questions sont des questions qui peuvent être posées, en raison de leur caractère général.

Q.- Avez-vous eu l'impression que M. VON NEURATH avait obtenu différentes choses ...

LE PRESIDENT.- Dr LUDWIGHAUSEN, ce n'est pas une question à poser au témoin :"Avez-vous une impression sur lui ?". Vous pouvez lui demander ce qu'il a dit, ce

...

H0556 - 0055

qu'il a fait, par exemple :"Qu'a fait VON NEURATH et qu'a-t-il dit ?".

DR. LUDWIGHAUSEN.- Et bien, je ne poserai pas cette question. J'en ai une dernière :

Vous savez que M. VON NEURATH le 4 Février I938, a démissionné du poste de Ministre des Affaires Etrangères, vous et les milieux qui vous touch=aient, qu'avez-vous dit au sujet de cette démission ? Quelle était l'impression que vous en receviez ?

R.- Je crois que j'ai déjà dit lors de l'interrogatoire, que la démission de VON NEURATH avait été considérée par moi comme un grave indice du changement de la politique étrangère.

Q.- Je n'ai pas d'autre question à poser.

LE PRESIDENT.- Un autre avocat voudrait-il poser des questions ?

...

Le Ministère Public a-t-il des questions à poser ?

JUSTICE JACKSON.- Je crois que cela gagnerait du temps Votre Honneur, si nous pouvions suspendre maintenant. Je crois qu'il est assez tard pour cela. Nous avons besoin de quelques instants pour la préparation du contre-interrogatoire.

LE PRESIDENT.- Certainement.

(Suspension d'audience de I5 minutes)..

JUSTICE JACKSON.- Plaise à la Cour, Dr SCHACHT d'après le procès-verbal du témoignage, à la page 86 jusqu'à 98, vous avez dit qu'en I938, vous auriez dit à une certaine dame

...

H0556 - 0056

avec qui vous diniez :"Chère Madame, nous sommes tombés entre les mains de criminels, comment aurais-je jamais pu soupçonner cela !". Vous vous rappelez de ce témoignage ?

R.- Il s'agit là d'un témoignage qui a été lu par mon avocat ici. C'est en effet exact.

Q.- Et cela aiderait la Cour si vous pouviez dire quels étaient les criminels en questions ?

R.- HITLER et ses comparses.

Q.- Vous étiez là, vous saviez qui étaient les co-opérateurs, je vous demande de nommer tous ceux que vous compreniez dans la catégorie des criminels, à ce moment-là ?

R.- M. JUSTICE JACKSON, il est pour moi très difficile, de répondre complètement à cette question, parce que je ne sais pas qui exactement a été pris dans cette conspiration, mais l'accusé GOERING a dit ici que lui-même se comptait parmi ce groupe. Je compte encore dans ce groupe HIMMLER, BORMANN, mais qui, d'autre part, faisait partie de ce petit groupe de confiance, de ce petit groupe secret je n'en sais rien.

Q.- De cette façon vous en avez nommé ~~trois~~ comme criminels, deux sont morts et le troisième l'a avoué !

R.- Je peux en ajouter un. Je crois que le Ministre VON RIBBENTROP était au courant des plans d'HITLER, je le suppose, je n'en sais rien, je ne puis pas le prouver, mais je le pense.

Q.- Qui d'autre compreniez-vous comme criminel quand vous parliez à cette dame.?

R.- Je n'ai pas donné d'autres noms à cette dame.

Q.- Mais à qui pensiez-vous ?

Vous n'accusiez pas les personnes de votre Gouver-

...

H0556 - 0057

nement sans avoir les noms en tête ?

R.- Je n'ai pas donné d'autres noms à cette personne.

Q.- C'est tout, ce sont les seuls ?

R.- Il y en a peut-être eu davantage, je veux qu'aussi HEYDRICH a pu en faire partie, mais je n'en suis pas sûr.

Q.- HEYDRICH est un autre cadavre !

R.- Je regrette que ces gens soient morts, j'aurais préféré qu'ils meurent d'une autre façon.

Q.- Ce sont les seules personnes que vous compreniez dans cette liste ?

R.- Je n'ai pas de preuves qu'une personne quelconque autre que celles-là ait pris part à cette conspiration, dont je puisse dire avec certitute :"Elle y a pris part".

Q.- Dr SCHACHT, au moment où les Nazis ont pris le pouvoir, vous connaissiez des gens très bien dans le monde entier, des banquiers, en Allemagne et à travers le monde. ?

R.- Je ne sais pas si c'est le cas, mais si c'est là votre avis je ne veux pas vous contredire.

Q.- Vous admettriez cela n'est pas ? Vous l'auriez admis dans le passé ?

R.- Je ne contredis pas.

Q.- Et d'après ce que nous comprenons, vous avez paru en public en Allemagne, devant le peuple allemand, pour soutenir le régime nazi, à côté de personnages comme STREICHER et BORMANN.

R.- M. JUSTICE JACKSON, je me suis permis de faire ici ressortir que jusqu'en JUillet I932, en aucune façon, officiellement j'ai représenté HITLER ou le Parti, qu'au con-

H0556 - 0058

traire en Amérique par exemple, j'ai mis en garde contre HITLER, et à cette époque même, le nom BORMANN m'était inconnu, et le 'Stürmer' STREICHER n'était connu de moi. Je n'aurais jamais pensé qu'un jour j'aurais quèque chose de commun avec STREICHER.

Q.- Moi non plus, c'est pourquoi je n'aurais pas voulu comparaître en public, devant le peuple allemand. En I933 ce fut le cas n'est-ce pas ?

R.- Qu'est-ce que j'ai fait ?

Q.- Vous avez paru en public, devant le peuple allemand, avec STREICHER et BORMANN, pour soutenir le programme nazi, après que les Nazis aient eu pris le pouvoir.

R.- Je ne le crois pas, jamaisje n'ai été vu en public avec STREICHER ou avec BORMANN, tout au moins à cette époque, il est possible qu'il ait pris part au Jour du Parti, le jour où j'y étais moi-même, et qu'il se soit trouvé assis à côté de moi, mais en réalité en I933, je n'ai pas été en relation avec BORMANN ou avec STREICHER, et n'ai pas été officiellement en rapport avec eux.

Q.- Je vais demander qu'on vous montre une photographie d'une collection, n° I0.

Vous pouvez vous reconnaître sans difficulté sur cette photographie ?

R.- Oui.

Q.- Et à votre droite c'est BORMANN ?

R.6 Oui.

Q.- Et à côté de BORMANN, c'est le Ministre du Travail ?

R.- Oui.

Q.- Et de l'autre côté de vous, c'est HITLER ?

R.- Oui.

...

H0556 - 0059

Q.- Et ensuite STREICHER ?

R.- Je ne le reconnais pas, je ne sais pas si c'est STREICHER. Oui, peut-être.

Q.- Je vais déposer la photographie comme pièce, et l'identification sera peut-être suffisante.

Q.- FRICK est aussi sur cette photographie, n'est-ce pas ?

R.- Parfaitement.

Q.- Ceci devient la pièce 829. Je vais demander qu'on vous montre ...

LE PRESIDENT.- M. JUSTICE JACKSON, quelle est la date de la photographie. ?

JUSTICE JACKSON.- Il n'y a aucune date, peut-être que le témoin peut nous donnerla date ?

R.- M. JUSTICE JACKSON vous avez dit qu'en I933, je me suis montré officiellement avec BORMANN et STREICHER en tant que représentant du Parti Nazi, c'est pourquoi je voudrais bien savoir où on a pris cette photographie et quand, je ne peux pas du tout m'en rendre compte ?

Q.- Niez/vous que ceci soit une photographie réelle ?

R.- Non, je vous demande seulement à quelle époque elle fut prise. Je ne pense pas que ceci se rapporte à l'année I933 ou I934.

Q.- Quand était-ce, si vous pouvez nous le dire ?

R.- Je n'en sais rien, je ne peux pas le voir.

Q.- Je vais vous montrer une autre photographie, n°s 3 et 4. Le n° 3 vous montre marchant avec le Dr Robert LEY à vos côtés. Le N° 4 vous montre rentrant dans la grande pièce et vous donnez le salut nazi n'est-ce pas ?

R.- Oui parfaitement.

Q.- Le Dr LEY était l'homme qui a supprimé les

H0556 - 0060

syndicats n'est-ce pas ?

R.- Parfaitement.

Q.- Ce sont de véritables photographies n'est-ce pas ?

R.- Oui.

Q.- Je les dépose comme preuve sous le n° 829.

Je vais vous montrer les photographies numérotées I, 2 et 6, ainsi que le n° 7.

Regardez la photographie n° I, vous souvenez-vous où cette photographie a été prise ?

R.6 Oui, un instant je vous prie, oui...

Q.- Où cette photographie a-t-elle été prise, je parle du n° I ?

R.- Je crois que le n° I est une photographie de la Chancellerie du Reich si je ne me trompe pas ?

Q.- Parmi les personnes figurant sur la photographie n°I il y a FRICK ...

R.- GUERTNER, GOEBBELS, POPITZ, SCHACHT, VON PAPEN, GOERING et d'autres, et HITLER est au milieu.

Q.- Et VON NEURATH ?

R.- VON NEURATH ?

Q.- Le reconnaissez-vous ?

R.- Oui, je crois qu'il est à droite d'HITLER en dernier plan.

Q.- GOEBBELS ?

R.- Oui je viens de le nommer.

Q.- Reconnaissez-vous FUNK qui est sur cette photographie tout à fait à la droite, on ne voit qu'une partie de lui ?

R.- Qui ?

Q.- L'accusé FUNK.

...

H0556-0061

R.- Non c'est GOERING.

Q.- GOERING est en arrière de NEURATH.

R.- Pardonnez-moi, c'est peut-être une autre photographie...

Oh, pardonnez-moi, en effet c'était le n° 2 que j'avais. Sur le n° 2 je vois de gauche à droite : POPITZ, RUST, GOERING; NEURATH, HITLER, BLOMBERG, SCHACHT, GUERTNER, KROSIGK, ELZ VON RUEBENACH , et au fond, à droite, FUNK.

H0556 - 0062

M. JUSTICE JACKSON.- Prenons la photographie n° 7. Qui reconnaissez-vous comme étantavec vous sur cette photo ?

DR. SCHACHT.- Tout à fait à ma gauche, ma femme, qui est morte. Ensuite le Vice-Président de la Chancellerie, HITLER, moi, l'aide de camp d'HITLER et quant au gros monsieur qui est à droite je ne sais pas qui c'est.

C'est une photographie qui a été prise lors de la pose de la première pierre de la nouvelle Chancellerie du Reich en l'année 1934. Derrière moi, à xgauche immédiatement, je crois que c'est BLOMBERG.

M. JUSTICE JACKSON.- Et la photographie n° 6 ?

DR. SCHACHT.- Un instant. C'est la photographie sur laquelle je marche à côté d'HITLER.

M. JUSTICE JACKSON.- Oui.

DR. SCHACHT.- C'est la marche d'HITLER en ma compagnie lorsqu'on a posé la première pierre de la nouvelle Chancellerie du Reich. Vous voyez derrière moi respectivement, derrière HITLER, à gauche, le conseiller VOEGEL, qui parlera xxxxx demain comme témoin, et quelques autres messieurs de la direction de la Reichsbank.

Q.- Je vais déposer les photographies qui restent, les n° 6,et 7 sous le même numéro.

Il semble, Dr. SCHACHT, que beaucoup de gens qui sont ici avec vous ont débuté avec vous en 1933 et 1934.

R.- Est-ce une question ou bien ...

Q.- Ce n'est pas vrai ?

R.- Non. Si vous m'aviez photographié ainsi avec toutes mes autres connaissances, il y en aurait dix fois plus.

Q.- Vous avez témoigné - je parle de la page 86-150

H0556 - 0063

des archives - que c'est par principe que vous n'êtes pas devénu membre du Parti, parce qu'êtremembre du Parti n'est pas compatible avec vos principes.

R.- C'est exact.

Q.- Et vous avez aussi témoigné - je parle de la page 8692 des archives - que, depuis 1932 jusqu'au 30 Janvier 1933 : "Je n'ai pas écrit ou dit une seule parole en public pour HITLER".

R.- Je crois que c'est exact, si vous dites "en public".

Q.- Vous voulez souligner le mot "en public" ?

R.- Oui.

Q.- Je voudrais vous demander ceci. Vous avez aussi dit : "Je n'ai jamais, en aucune façon, contribué par conversation avec qui que ce soit - HINDENBURG, MEISSNER ou quelque autre - à essayer d'avoir de l'influence en faveur d'HITLER et je n'ai participé en aucune façon à la nomination d'HITLER comme Chancelier du Reich".

Est-ce exact ?

R.- Oui, c'est exact.

Q.- Y a-t-il des paroles que nous devons souligner ?

R.- Non, si cela se réfère à la nomination d'HITLER comme Chancelier du Reich.

Q.- Je ne comprends pas ce que vous voulez dire par cela, mais je vais vous donner l'occasion de vous expliquer.

R.- Oui. Quand je dis "compétent", je veux dire les gens qui pouvaient décider qui devait être chancelier. J'ai dit bienentendu qu'HITLER devait devenir Chancelier et j'ai même exprimé cette conviction dans des réunions privées...

Q.- Vous avez dit "en public", n'est-ce pas ?

R.- Non, j'ai seulement dit dans le rayon de mes

H0556 - 0064

amis, dans le cadre des relations économiques.

Q.- Je veux vous citer une déclaration de von PAPEN :

"Je me souviens qu'en Juillet ou Août, lorsque j'étais chez moi et Chancelier de l'Allemagne, en 1932, SCHACHT est venu me voir et m'a dit : - "C'est un homme très intelligent" Ma femme était présente, et je ne l'oublierai jamais, il m'a dit : - 'Donnez-lui votre place, donnez la à HITLER. C'est le seul homme qui peut sauver l'Allemagne".

Avez-vous dit cela oui ou non ?

R.- Je ne sais pas si j'ai dit que c'était le seul homme qui pouvait sauver l'Allemagne, mais j'ai dit qu'il fallait qu'HITLER devienne Chancelier et qu'il devait le devenir, mais c'était en Juillet ou Août 1932, après les élections de Juillet, et cela n'avait pourtant pas de rapport avec la nomination d'HITLER à la Chancellerie.

Q.- DR. SCHACHT, je vous ai demandé si vous n'avez pas témoigné que vous n'avez rien à voir dans la nomination d'HITLER comme Chancelier. Vous dites maintenant que vous avez demandé à von PAPEN de lui donner sa place.

R.- Oui.

Q.- Et prétendez-vous - dites tout ce que vous voulez à propos de cela - que cela n'ait pas aidé HITLER à venir à la Chancellerie ?

R.- Je ne sais pas si cela a été une aide pour HITLER. On m'a demandé en qualité de témoin si, lors de la nomination d'HITIER à la Chancellerie en Janvier 1933, j'avais exercé une influence quelconque dans ce sens. J'ai nommé les noms de HINDENBURG, MEISSNER, etc.. c'est-à-dire le milieu qui entourait HINDENBURG. PAPEN depuis Novembre 1932 n'était plus Chancelier. C'est ainsi qu'il n'avait aucune influence sur ces questions et, lors de ces semaines, je n'ai pas du tout parlé avec PAPEN. Par contre, après les élections de 1932, j'ai dit : "Il est inévitable qu'un homme qui

H0556 - 0065

atteint une telle majorité dans le Reichstag prenne la direction politique".

Q.- Comprenons bien ceci. Lorsque vous avez vu qu'HITLER allait gagner, vous vous êtes rallié à lui ?

R.- Non.

Q.- Que voulez-vous dire alors ? Vous ne l'avez pas aidé jusqu'à ce qu'il obtienne plus de voix que d'autres partis du Reichstag ?

R.- Je ne me suis pas rallié à HITLER lorsque j'ai vu qu'il gagnerait la partie, mais lorsque j'ai constaté qu'il avait gagné.

Q.- Oui, j'accepte la rectification.

Vous avez parlé de votre lettre à HITLER du 29 Août 1932, dans laquelle vous lui disiez qu'il ne faudrait pas presenter des détails concernant le programme économique. Vous lui avez dit qu'il n'y avait aucun programme pareil sur lequel quatorze millions de personnes pourraient être d'accord.?

R.- Oui.

Q.- Et que la politique économique n'est pas un facteur qui puis se créer un parti ?

R.- Oui.

Q.- Et vous avez ajouté : "Vous pouvez toujours compter sur moi ppur vous aider fidèlement", n'est-ce pas?

R.- Oui.

Q.- C'était après qu'il eût gagné la partie ?

R.- Oui.

Q.- Et le 12 ...

R.- Novembre..

Q.- Oui, ce document est le document EC-457. Le 12 Novembre 1932, vous lui avez écrit et vous lui avez dit entre autres choses : "Je n'ai aucun doute que le développement actuel des choses ne peut vous mener qu'à

devenir Chancelier" ?

R.- Oui.

Q.-"Il semble que nos essais pour obtenir un certain nombre de signatures de certains milieux n' ont pas été vains"? est-ce exact ?

R.- Oui.

Q.- Ainsi vous collectionnez les signatures dans ce but ?

R.- Non pas, mais je les prépare.

Q.- Oui, vous aidiez ?

R.- Parfaitement.

Q.- Et ceci était le document EC-457. Maintenant, en Novembre 1932 un document fut préparé pour qu'un certain nombre d'industriels le signent, demandant que l'on choisisse HITLER comme Chancelier, n'est-ce pas ?

R.- Je ne me souviens plus de ce document, mais je pense que c'est le document dont parle la lettre.

Q.- Et des hommes comme SCHACHT, SCHROEDER, KRUPP et un grand nombre d'industriels ont signé ce document, n'est-ce pas ?

R.- C'est exact, oui.

Q.- Ce document fut envoyé à von HINDENBURG ?

R.- Je n' en sais rien.

Q.- Le but était d'aider HITLER pour qu'il devienne Chancelier du Reich ?

R.- C'est possible.

Q.- Et il fut adressé au Président du Reich, n'est-ce pas ? C'est le document 3910-PS.

R.- Je ne l'ai pas vu, mais cela doit être exact.

Q.- Vous ne niez pas que cela se soit passé ?

R.- Je suppose que c'est exact, je ne l'ai pas vu, mais je le pense.

Q.- En Novembre 1932. vous vous êtes mis en rapport

H0556-0067

avec HITLER et vous lui avez donné les résultats de votre campagne pour obtenir de l'argent, n'est-ce pas ?

R.- Je ne sais rien à ce sujet.

Q.- Je vais vous remettre en mémoire votre propre interrogatoire. Je vais vous rappeler, d'abord, ce témoignage dans lequel vous dîtes qu'il semble que GOERING voulait la prépondérance. Je vous demande si, le 9 Octobre 1945, vous n'avez pas donné ces réponses aux questions qui vous ont été posées concernant les événements de Février 1933 ?

R.- Les événements de quoi ?

Q.- Les événements de Février 1933.

R.- Oui, c'est cela, merci.

Q.- Regardons en arrière, en 1933. Ceci est la question :

Question : "Avant qu'HITLER vous nommât Président du Reich, vous souvenez-vous d'une réunion dans la maison de GOERING ?

Réponse : "Oui, c'était une réunion concernant des questions financières. J'ai été interrogé plusieurs fois déjà à ce propos."

Question : "Parlez-nous un peu de cela ?".

Réponse : "Oui, je le ferai. HITLER devait se rendre aux élections le 5 Mars, vous vous souvenez, et pour ces élections il avait besoin d'argent pour la campagne électorale. Il m'avait demandé de lui procurer cet argent et je l'ai fait. GOERING a rassemblé ses hommes et j'ai fait un discours. Ce n'est pas vraiment un discours, car c'est HITLER qui a fait le discours. Et je leur ai demandé de compter les sommes d'argent et de souscrire pour les élections, ce qu'ils ont fait. Ils ont souscrit jusqu'à trois millions en tout, et cette somme fut répartie entre eux".

H0556 - 0068

2/5/46. 15hs15-16hs15.

Question : "Qui étaient les personnes qui ont fait cette liste de souscription" ?

Réponse : "Je crois que tous étaient banquiers, industriels, dans les industries chimiques, du fer, industries automobiles, textiles, etc.. Ils representaient toutes les grosses industries, toute l'industrie lourde".

Question : "Vous souvenez-vous de leurs noms ?"

Réponse : "Oui. KRUPP était là".

Question : "Et GUSTAV ?".

Réponse : "Oui, il était là. Il s'est levé de son siège et a remercié HITLER plein d'enthousiasme. Il y avait ensuite SCHNITZLER, je crois que c'était lui, et VOGLER pour les aciéries des Etats-Unis".

Vous souvenez-vous de ce témoignage ?

R.- Oui, certainement.

Q.- Apres cette réunion, vous avez parlé de la pièce D-203 qui est un proces-verbal de cette réunion. A cette réunion GŒRING a dit ceci en résumé, n'est-ce pas ? :

"Les sacrifices que l'on demandes eraient beaucoup plus faciles ~~[illegible]~~ à supporter pour les Allemands s'ils se rendaient compte que les élections du 5 Mars seront les dernières élections pour les dix années à venir probablement pour le prochain siècle à venir".

Vous souvenez-vous de cela ?

R.- Oui.

Q.- Maintenant, hier ou avant-hier, vous avez été interrogé à propos du soutien que vous avez donné et à propos du tribut que GOEBBELS a payé, et vous avez répondu à la Cour : - Ce n'est pas de ma faute si M. GOEBBELS s'est trompé". Vous vous souvenez de cela ?

R.- Oui.

Q.- Et je vous demande, entémoignant à propos du Dr. GOEBBELS, si vous n'avez pas dit ceci lorsque vous avez

H0556 – 0069

SP/8.

2/5/46. 15hs15-16hs15.

été interrogé par ~~xxxxx~~ l'interrogateur des Etats-Unis le 17 Octobre 1945, pièce américaine USA n° 616 ?

"Quand vous êtes-vous intéressé à coopérer avec HITLER

Réponse : "Je dirais aux environs des années 1931-1932".

Question : "Ceci était quand vous avez vu qu'il avait un grand mouvement qui aurait pu prendre le pouvoir" ?

Réponse : "D'accord, ce mouvement augmentait tout le temps".

Question : "Et avez-vous dit en public que vous donniez votre soutien à HITLER pendant ces années ?".

Réponse : "Je crois que j'ai fait une déclaration au mois de Décembre 1930, en revenant d'Amérique où il y avait une réunion de personnes très jeunes. J'ai dit qu'il n'y avait pas de choix pour un gouvernement futur, ou ~~xxxx~~ 25% de socialistes contre 20 % de nationaux-socialistes".

Question : "Mais je veux dire, pour abréger : Avez-vous prêté le nom et le prestige de votre nom pour aider HITLER à venir au pouvoir ?"

Réponse : "J'ai déclaré en public que je ne m'attendais ~~xxx~~ à ce qu'HITLER reprenne le pouvoir, pour la première fois, je crois, en 1932".

Question : "Et vous savez, ou vous ne le savez peut-être pas, que GOEBBELS dans son journal dit avec beaucoup d'affection...

Réponse : "Oui".

Question : "..l'espoir que vous lui avez donné à ce moment là".

Réponse : "Oui, je le sais".

Question : "Novembre 1932 ?".

Réponse : "Et vous citez le titre de son livre : "Du Kaiserhof à la Chancellerie".

.../..

H0556 - 0070

2/5/46. 15hs15-16hs 15.

Question : "C'est cela ; vous l'avez lu ?".

Réponse : "Oui".

Question : "Et vous ne niez pas que GOEBBELS avait raison ?".

Réponse : "Je crois que son impression était que c'était juste à ce moment".

[illegible]

Avez-vous témoigné ainsi ?

R.- Je n'ai jamais douté que GOEBBELS ne fût sous cette impression ; j'ai simplement dit qu'il s'était trompé.

Q.- Oui, cela ne fait rien. Maintenant, vous avez fait des citations assez longues du journal de l'Ambassadeur DODD hier ou avant-hier, n'est-ce pas ?

R.- Oui.

Q.- Tirons ceci au clair. L'Ambassadeur DODD était toujours considéré comme opposé à tout l'organisme nazi, n'est-ce pas ?

R.- Parfaitement.

Q.- Il ne vous a pas encouragé pour que vous deveniez nazi ?

R.- Oh non !

Q.- Maintenant, vous avez témoigné, d'après ce que j'ai compris, que l'Ambassadeur DODD vous a invité à vous rendre aux Etats-Unis d'Amérique et vous dites - je cite de la page 8670 du procès-verbal :

"A ce moment", (1937), "il m'a rendu visite et il m'a dit avec empressement que je devais me rendre avec lui ou le suivre le plus tôt possible en Amérique et aller habiter les Etats-Unis, que je serais très bien reçu en Amérique. Je crois qu'il ne m'aurait jamais dit cela s'il n'avait pas eu une certaine amitié pour moi".

Vous avez dit cela au Tribunal, n'est-ce pas ?

H0556 - 0071

R.- Oui.

Q.- Et je crois que vous vouliez faire croire à la Cour que l'Ambassadeur DODD avait grande confiance en vous et beaucoup d'amitié pour vous ?

R.- C'était là mon impression.

Q.- Avez-vous lu son journal en entier ou vous êtes-vous limité à en lire des extraits ?

R.- Oui. Je connais aussi le passage où il disait qu'il ferait un très mauvais Américain.

Q.- Oui, vous n'avez pas dit cela à la Cour .

R.- Il me semble que ce serait l'affaire de l'accusation.

Q.- Non, nous allons vous satisfaire.

Ne connaissez-vous pas son entrée du 21 Décembre 1937 où il parle d'un déjeûner auquel vous étiez présent ? Il dit: "SCHACHT a parlé de la défaite de l'Allemagne de 1918 comme étant due à ce que WILSON avait mené l'Amérique en guerre, mais j'ai dit que les Quatorze Points de WILSON étaient une grande promesse pour la paix et la coopération internationale et que tous les pays, des deux côtés, devaient aider dans ce but".

"Ne croyez-vous pas que WILSON, dans 50 ans, sera considéré comme un des plus grands Présidents que les Etats-Unis aient jamais eus ?"

Réponse : "Il a hésité de répondre, mais s'est occupé de la guerre Sino-Japonaise. Il s'est opposé à l'alliance de l'Allemagne avec le Japon ; ensuite il a montré la véritable attitude allemande".

Je cite de vous : "Si les Etats-Unis commencent une guerre contre le Japon et laissent l'Allemagne faire ce qu'elle veut en Europe, nous aurons la paix mondiale".

DR. SCHACHT.- Quelle est la question ?

H0556 - 0072

M. JUSTICE JACKSON.- Avez-vous fait ces déclarations?

R.- Je ne sais pas si j'ai dit cela, mais cela me semble être une déclaration très raisonnable.

Q.- D'après ce que je comprends, vous auriez eu la paix mondiale si l'Allemagne avait eu la main libre en Europe ?

R.- Parfaitement. Puis-je encore ajouter que ma suggestion était très pacifique.

Q.- Maintenant il continue en disant :

"Je n'ai pas fait de remarques et les autres n'ont pas fait de remarques non plus. SCHACHT savait ce que les Chefs de l'armée de 1914 voulaient dire lorsqu'ils ont envahi la Belgique croyant qu'ils allaient conquérir la France en six semaines et dominer et annexer des petits pays avoisinants, surtout vers le Nord et l'Est".

R.- Dois-je vous répondre ?

Q.- Avez-vous dit cela ?.. C'est ce que DODD dit à propos de notre conversation.

R.- Oui, mais moi je ne l'ai jamais dit. Puis-je vous prier de répéter ?

Q.- Je vous pose cette question. C'est l'impression que DODD avait lorsqu'il vous a connu, un homme que vous décrivez comme étant un de vos amis et un personnage très bien.

R.- Puis-je répondre là-dessus que j'ai déclaré que DODD a soulevé de nombreux malentendus et en a été la première victime. Je ne dis pas, là non plus, qu'il a prétendu que j'avais dit cela. Il ne s'est pas exprimé ainsi, mais il a dit ce que SCHACHT voulait dire. C'était son point de vue, qu'il a supposé. Je n'ai jamais dit cela.

Q.- Je l'avais bien compris ainsi. C'est l'estimation d'un de vos amis.

H0556 - 0073

R.- C'était un observateur amical qui n'a fait que des malentendus, HENDERSON l'a dit lui-même dans son livre et l'a prouvé.

Q.- Il se peut qu'HENDERSON ait mal compris, mais il n'y a aucun doute qu'il connaissait le nazisme depuis son début.

R.- Oui, mais il avait mal compris mon attitude.

Q.- Maintenant, lorsque vous avez demandé au Ministre des Affaires Etrangères de pouvoir vous rendre aux Etats-Unis ou que quelqu'un puisse s'y rendre, vous avez témoigné à la page 8708 des archives que vous avez dit ceci à HITLER :

"Il me semble très important d'avoir quelqu'un constamment aux Etats-Unis, qui pourrait défendre les intérêts allemands dans la presse à l'étranger, c'est-à-dire en Amérique".

Avez-vous dit cela à HITLER ?

R.- Parfaitement.

Q.- Est-ce vraiment ce que vous avez dit à HITLER ?

R.- Oui.

Q.- Maintenant, j'attire votre attention sur votre propre lettre, n° 3700-PS, où figure ceci :

"Au début de 1940, j'ai proposé au Fuhrer de me rendre aux Etats-Unis afin d'essayer d'empêcher que les Etats-Unis aident l'Angleterre pour les questions d'armement et afin, si possible, d'empêcher que l'Amérique n'entre en guerre".

Je vous demande/ laquelle de ces déclarations est vraie ?

R.- Les deux sont vraies.

Q.- Les deux !.. Donc vous n'avez pas dit à la Cour, lorsque vous avez parlé de cette conversation, tout ce que vous vous proposiez de faire aux Etats-Unis, n'est-ce pas ?

R.- Non, certainement pas. Par exemple je voulais essayer d'obtenir du Président qu'il intervienne pour l-

H0556 - 0074

paix, mais je ne l'ai pas dit~~x~~ ici.

Q.- Vous avez aussi témoigné hier en disant qu'on ne vous avait jamais parlé de la vitesse, du genre et de l'étendue du réarmement. Vous souvenez-vous de cela ?

R.- Oui.

Q.- Bien que vous n'aviez pas de semblables renseignements, vous en aviez déjà suffisamment, peut-être même trop ?

R.- J'ai eu l'impression qu'il fallait aller doucement

Q.- Laissez-moi vous rappeler certaines déclarations du général von BLOMBERG à propos de 1937.

Question : "A ce moment le plan concernant la Wehrmacht était à peu près fini ~~en 1937~~".

Réponse : "Quand ?".

Question : "En 1937".

Réponse : "Oui, je crois que c'est en 1937".

Question : "Etait-ce un plan qui avait été discuté avec le Dr. SCHACHT en rapport avec les finances, pour savoir l'ampitude ~~de~~ que devait prendre la Wehrmacht ?"

Réponse : "Oui".

Question : "Le plan pour reformer la Wehrmacht, SCHACHT le connaissait parfaitement, car nous lui donnions chaque année des renseignements concernant le nombre de nouvelles formations que nous voulions établir et le nombre de formations pour lesquelles nous avions dépensé de l'argent. Je me rappelle qu'en 1937 on a discuté quelles seraient les dépenses de la Wehrmacht, Après que la plus grande partie de cet argent fut dépensé, on l'a créé".

"Ceci veut dire que vous avez donné à SCHACHT des déclarations concernant les dépenses annuelles pour la création de nouvelles installations militaires, et ainsi de suite, et combien vous dépensiez pour faire marcher la Wehrmacht ?".

H0556-0075

Réponse : "Exactement, c'est juste".

Question : "Lorsque vous dites qu'en 1937 le plan avait été fini, voulez-vous dire dans son ensemble ?"

Réponse : "Oui, dans son ensemble".

Une autre question maintenant. Je saute deux ou trois questions qui ne sont pas pertinentes .

Question : "Quand vous dites que SCHACHT connaissait ces chiffres, comment arrivait-il à les connaître ? "

Réponse :Les demandes d'argent nécessaire furent faites à SCHACHT par écrit".

Question : "Cela veutdire qu'à propos de l'argent que SCHACHT trouvait pour le programme de réarmement, il savait combien de divisions, combiende chars, etc.. seraient nécessaires ?".

Réponse : "Je ne crois pas que l'on désignait la quantité d'argent dont on aurait besoin pour les chars et ainsi de suite, mais nous faisions savoir combien chaque différente partie de l'armée, l'armée ou la marine ou l'aviation par exemple, avait besoin, et ensuite nous disions combien il fallait pour les operations et combien pour le matériel. C'est-à-dire, le Dr;SCHACHT pourrait voir chaque année quelle augmentation il y avait dans les forces armées comme résultat des finances qu'il leur procuraitt. Cela est certain".

Je vous demande si vous niez les déclarations de von BLOMBERG telles que je vous les ai lues ?

R.- Malheureusement il me faut dire que ceci m'est parfaitement inconnu. Je voudrais que l'on entende ici un témoin qui a fait partie de la direction de la Reichsbank et que vous lui posiez cette même question afin qu'elle soit éclaircie, car il ne s'agit pas ici d'une question dont j'ai été informé. C'est la direction de la

H0556 - 0076

Reichsbank. Tout ce que je savais, il fallait aussi que la direction de la Reichsbank le sache.

Q.- Cela n'a aucune importance la question de savoir si vous étiez ou non au courant. C'est à notre point de vue que je vous pose ces questions, c'est pour savoir jusqu'à quel point on peut compter sur vos déclarations.

Vous niez que BLOMBERG disait la vérité lorsqu'il vous a rapporté ces faits par écrit ?

R.- Oui, malheureusement il me faut discuter cela; probablement il ne se rappelle pas bien.

Q.- Vous avez témoigné hier ou avant-hier et vous avez dit que les soi-disants nouveaux plans n'avaient rien à faire avec le programme d'armement, n'est-ce pas ?

R.- Rien de spécial avec le programme de réarmement, mais c'est bien logique. Le Tribunal a demandé expressément si je devais en parler ou non et le Tribunal a décidé que vous en parleriez lors de votre contre-interrogatoire. Je suis prêt ici à donner des renseignements sur le nouveau plan.

Q.- DR. SCHACHT, vous n'avez aucune objection à répondre à mes questions, n'est-ce pas ?

R.- Non.

Q.- Je parle de la reponse que vous avez donnée et pas de ce qu'on vous a demandé. Ceci est à la page 8732 des archives.

Question : "Quelques-unes de vos politiques d'économie étaient ce qu'on appelait les nouveaux plans. Qu'était-ce au fond ?"

Et vous avez répondu : "Puis-je d'abord dire que le nouveau plan n'avait rien à voir avec le réarmement", et ensuite vous avez donné l'explication du nouveau plan.

N'avez-vous pas dit dans votre discours sur le miracle des finances du 29 Novembre 1938 les paroles

H0556 - 0077

suivantes :

"Ces chiffres démontrent jusqu'à quel point le nouveau plan a aidé et a contribué à exécuter le programme d'armement ainsi qu'à nous permettre de nous procurer la nourriture nécessaire".

Avez-vous dit cela ?

R.- Parfaitement.

Q.- Le document EC-611, pièce US 622. J'ai compris que vous avez dit dans votre témoignage que vous n'avez vraiment rien eu à voir, au point de vue social, avec HITLER ou avec les autres nazis, que vous avez refusé leurs invitations à déjeûner à la Chancellerie du Reich et qu'une des raisons principales était que ceux qui étaient présents semblaient tellement humbles vis à vis d'HITLER. Vous rappelez-vous avoir dit cela ?

R.- Oui.

Q.- Je vais vous lire votre discours, document 501-EC. C'est votre discours d'inauguration à l'occasion de l'anniversaire du Fuhrer. C'est un discours public?

R.- Je ne sais pas, je ne m'en souviens pas.

Q.- Vous avez prononcé un discours le jour de l'anniversaire du Fuhrer, le 21 Avril 1937. Ceci a paru dans les journaux.

R.- Peut-être.

Q.- "Nous ne sommes pas ici pour se soutenir avec amour et respect d'un homme à qui le peuple allemand a donné le contrôle de ses destinées il y a presque quatre ans." Et ensuite, après quelques autres remarques vous dites : "Avec un coeur énorme et chaleureux et avec un instinct d'homme d'Etat, né, Adolf HITLER a représenté l'âme du peuple allemand".

Est-ce que cela faisait partie de votre discours public qui a été publié après ?

H0556 - 0078

R.- Je pense que vous citez la chose entièrement et je ne pense pas que quelqu'un, le jour de l'anniversaire du chef de l'Etat, aurait fait autre chose. Puis-je, M. Justice Jackson, vous adresser une demande : Vous êtes sorti tout à fait de la question du plan alors que le Tribunal attendait après cela. Le Tribunal voulait qu'il soit discuté de cette question du plan. Puis-je prier, si vous ne m'en parlez pas, que mon avocat puisse à nouveau traiter cette question du nouveau plan ?

Q.- Je ne vous ai pas demandé quel était le nouveau plan. Je vous ai demandé si votre déclaration n'avait rien à voir avec l'armement. Mais si votre avocat veut le demander, cela dépend de la Cour.

Vous avez cité aujourd'hui la lettre d'HITLER du 19 Février 1939, lettre dans laquelle vous avez été renvoyé de la présidence de la Reichsbank, et vous n'avez pas cité la dernière phrase qui dit :

"Je regrette de me séparer de vos services, mais vous aurez de nouveaux travaux à accomplir dans votre poste de Ministre du Reich".

R.- Je vous prie de vous référer aux citations du témoin GISEVIUS qui a dit qu'HITLER ne voulait jamais que l'étranger s'aperçoive qu'il y avait un désaccord entre lui et ses collaborateurs, mais qu'au contraire il a toujours essayé de donner au monde une autre image que celle qui était la réalité. Pas une seule fois après Janvier 1939 HITLER ne m'a demandé mon avis sur quelque question que ce soit.

Q.- Quelqu'un d'autre vous a-t-il posé des questions ?

R.- Non. J'ai simplement cité les jours où l'on m'a demandé mon avis. C'était au sujet du journal "Le Reich" et je crois au sujet d'une autre question. .../..

H0556 - 0079

Q.- Et vous n'avez pas eu d'autres fonctions à propos de la Belgique ?

R.- Non.

Q.- Maintenant je vais citer votre lettre du 17 Octobre 1940, lettre adressée au ministre du Reich pour l'économie - document EC-504. A ce moment-là vous n'étiez plus Président de la Reichsbank, n'est-ce pas ?

R.- Oui, j'étais alors ministre sans portefeuille.

Q.- "Afin d'éviter de travailler en parallèle et côte à côte, c'est-à-dire travailler l'un contre l'autre des banques allemandes dans les pays occupés à l'Ouest, vous avez donné à la banque allemande la tâche de coopérer économiquement de façon plus rapprochée, et la banque de Dresde a dû s'occuper de la même chose pour la Belgique". Et vous continuez en décrivant la situation et vous dites :

"Afin de pouvoir se défaire de ces difficultés, vous, comme Ministre du Reich, vous avez déclaré que vous étiez d'accord que les soussignés avaient satisfait les demandes des deux maisons de banque. Mais il n'étaient pas tout à fait d'accord pour la question. J'ai donc discuté cette question avec les deux banques et j'ai trouvé qu'il était prouvé au cours de la conversation que jusqu'ici il n'existait aucune tendance pour les institutions financières belges et hollandaises pour qu'ils rentrent dans des obligations pour les affaires avec l'Allemagne".

Vous souvenez-vous de cela ?

R.- Oui, je m'en souviens maintenant, et puisque vous avez lu cela, je voudrais en effet en parler. Puis-je m'exprimer dans ce sens ou quelle est votre question ?

Q.- Je voulais seulement savoir si vous vous souveniez de cela.

R.- Je vous prie alors de me permettre de m'expli-

H0556 - 0080

Q.- Croyez-vous que cela nécessite des explications ?

R.- J'en suis persuadé, mais puis-je parler ? Il s'agit là de rivalités entre deux ~~xxxxx~~ grandes banques, et ces deux grandes banques s'étaient adressées à moi en ma qualité d'ancien banquier et de chef de la Reichsbank en me demandant de prendre une décision dans cette affaire. Voilà tout simplement quelle fut ma participatio dans l'administration belge. Il n'y en eut pas d'autre officielle.

Q.- Et le but de votre intervention était d'éviter qu'il n'y ait des malentendus qui pourraient nuire aux intérêts des banques allemandes dans les pays occupés, n'est-ce pas ?

R.- Certainement. Nous voulions collaborer au travail en paix.

Q.- Bien que vous aviez dit à la Cour que vous étiez tout à fait opposé à ce que les Allemands s'occupent de cela ?

R.- Bien entendu, mais j'ai essayé alors de travailler pour la paix.

Q.- ~~xxxxxxx~~ KRUPP von BLOMBERG aussi s'est approché de vous pour trouver les fonds nécessaires pour un fond hitlérien, n'est-ce pas ?

R.- Non.

Q.- Jamais ?.. c'est très malheureux.. votre nom a des relations avec cela.

R.- Oui, oui ; je connais cette lettre.

Q.- Vous n'avez jamais reçu une lettre semblable ?

R.- Si, je connais cette lettre, mais je n'ai pas été chargé de remettre cet argent.

Q.- Vous avez aidé à trouver ces fonds ? Y avez-vous contribué ?

R.- Moi certainement pas personnellement. Je ne

H0556 - 0081

sais même pas du tout ce que vous me reprochez.

Q.- Je croyais que vous aviez eu connaissance de cette lettre de von ~~KRUPP~~ BOHLEN ?

R.- Oui, mais je vous demande : que me reprochez-vous ? Posez-moi la question.

Q.- Avez-vous trouvé des fonds ou avez-vous ~~organisé~~ aidé à organiser avec KRUPP von BOHLEN, au mois de Mai 1933, les fonds de dépenses hitlériens ?

R.- Non.

Q.- Comment avez-vous répondu à la lettre de KRUPP von BOHLEN qui vous demandait de le faire ?

R.- Voulez-vous me rappeler ce que KRUPP m'a écrit ?

Q.- Avez-vous trouvé la lettre du 29 Mai ?

R.- Un instant, je la lis rapidement. Puis-je répondre là-dessus ?

Q.- D'abord, dites-nous si vous avez reçu cette lettre? Dites-nous ce qui est arrivé ?

R.- Dans cette lettre, M. KRUPP me tenait au courant du fait que l'industrie et les autres milieux économiques avaient l'intention d'organiser pour obtenir des fonds pour les réunions du Parti qui rendent le pays si peu sûr que arrivent à s'unifier. Il m'en a fait part et me dit dans ses lettres qu'un curatorium serait créé pour HITLER et je fis remarquer que ce curatorium je n'en ai jamais fait partie. Je n'y ai jamais assisté. En outre, il fit remarquer que les représentants des banques, à savoir le Dr. FISCHER et le Dr. MOSLER, se mettraient en rapport avec moi au sujet de ces questions et me mettraient au courant des détails de la question. Voilà tout ce que contient cette lettre.

Q.- Ceci est déposé comme pièce USA 831. Voulez-vous regarder la lettre suivante, de Mai 1933, du 30 Mai, qui

.../..

H0556 - 0082

dit qu'ils ont eu l'occasion de vous en parler.

R.- Un instant. Je crois que la lettre n'est pas dans le dossier... Non, elle n'y est pas. Non, du 30 Mai ?. c'est celle que j'ai lue.

Q.- Je vous ai demandé de lire la lettre du 29 Mai d'abord, et l'autre du 30 Mai. Celle du 29 Mai n'a pas été traduite.

R.- S'il vous plait, cette lettre n'a pas passé par mes mains. Elle est rayée du reste et vraisemblablement n'a jamais été envoyée parce qu'il y a eu un entretien verbal entre KRUPP et moi, d'après lequel KRUPP dans une lettre du jour suivant, c'est-à-dire le 30 Mai, à laquelle il se réfère dans cette lettre où il dit :

"Ainsi que je vous l'ai dit hier avec le Dr. HOETTGEN, ..". C'était certainement une conversation verbale à laquelle il se réfère.

Q.- Et vous avez dit aussi : "Vous avez été assez aimable d'obtenir de MM. OTto Christian FISCHER et Dr. MOSLER tous les détails et informations spéciales concernant le fait de savoir comment les banques qui sont des institutions publiques pouvaient coopérer et participer à ce travail.".

R.- Non, Mr. JUSTICE JACKSON, ce n'est pas dans cette lettre. Voulez-vous avoir la bonté de vous référer à cette lettre du 29 Mai, où il dit quelque chose se rapportant au Dr. FISHER ou MOSLER .

Q.- Vous niez avoir reçu la lettre du 29 ? Vous ne l'avez jamais reçue et vous niez avoir eu une conversation avec KRUPP von BOHLEN HALBACH ? Le sujet de cette conversation figure dans ce document.

R.- Un instant, laissez-moi répondre tranquillement. Je ne veux pas du tout laisser une accusation sans la relever. Cette lettre du 29 Mai, je ne l'ai pas reçue et je ne l'ai pas reçue plus tard non plus, mais

H0556 - 0083

elle a été remplacée par un entretien verbal. L'objet de cette conversation verbale est mentionné dans la lettre du 30 Mai que je viens de lire et que j'ai reçue. Vous avez prétendu à l'instant que j'avais parlé à KRUPP von BOHLEN avec Christian FISHER et le Dr. MOSLER. Cela ne figure pas dans la lettre ni dans son contenu.

Q.- Cela n'est-il pas dit dans le mémorandum qui, dites-vous, a été remplacé par une conversation ?

R.- En tout cas, je n'ai pas du tout promis de parler avec ces personnes.

Q.- Avez-vous d'autres choses à dire à ce propos ?

R.- Mais non, je viens de vous le dire.

Q.- Hier il me semble que vous avez dit que vous avez fait des déclarations publiques contre la politique de terreur du régime et en preuve vous avez cité votre discours de Koenigsberg.

R.- Oui.

Q.- Malheureusement, DR. SCHACHT, vous vous êtes arrêté juste avant l'endroit qui m'intéresse.

R.- Oui, c'est exact.

Q.- Après avoir dit qu'il y a des personnes qui... Laissez-moi citer un peu ce que vous nous avez dit.

R.- Oui, citez le tout.

Q.- Oui. Voici ce que vous avez dit :

"Il y a des gens qui héroïquement s'en vont répandre de la peinture sur des vitrines la nuit ; il y en a qui abîment les magasins juifs, qui condamnent toutes sortes de francs-maçons et qui gênent des prêtres et des pasteurs qui ne font pas de politique, mais il en est d'autres qui n'arrivent pas à faire la différence entre la religion et le fait de mal se servir de la religion. Le but de ces personnes est généralement juste et bon.

H0556-0084

Il n'y a aucun endroit, dans le IIIème Reich, pour l'existence de ces societés secrètes s'ils ne font aucun mal. Les prêtres et les predicateurs..."

LE PRESIDENT.- Qu'est-ce qui ne va pas avec la traduction ?

M. JUSTICE JACKSON.- Cà va maintenant ?.. Quatrième page du discours de Koenigsberg. L'appareil marche-t-il ?

LE PRESIDENT.- Cà va bien maintenant.

M. JUSTICE JACKSON.- Laissez-moi recommencer où vous avez cessé de citer ce discours... Cà va bien ?..

"Le but de ces personnes est d'habitude bien intentionné. Il n'y a pas de place dans le IIIème Reich pour des sociétés secrètes, même si elles ne font aucun mal. Les prêtres et prédicateurs devraient s'occuper des âmes et ne pas s'occuper de politique, mais le juif doit maintenant se rendre compte que leur influence a disparu";

Cela aussi était dans votre discours, n'est-ce pas ? et vous avez fait remarquer dans ce discours qu'au problème juif, comme vous l'appelez, on préparait une législation et on devait l'attendre ?

R.- Oui, je l'avais espéré.

Q.- Oui, mais vous leur avez dit ?

R.- Oui, je veux dire que c'est l'intention que j'ai eue, et c'était là ce que j'ai fait ressortir dans mon entretien avec HITLER;

Q.- Et vous savez que les lois à propos des juifs étaient en préparation ?

R.- Non, mais j'ai toujours insisté pour qu'HITLER donne une certaine protection aux juifs. Cà, je peux bien l'avoir dit, et je pensais que cela se produirait. A la place de cela il y eut les lois raciales de Novembre ou de Septembre, non de Novembre 1935.

Q.- J'ai cité de la pièce USA n° 832, document EC-437

H0556-0085

et vous dites que les lois que vous attendiez et que vous promettiez étaient des lois pour protéger les Juifs ?

R.- Parfaitement.

Q.- Nous nous occuperons de cela plus tard. Vous ávez donné vos raisons qui, avez-vous dit, étaient des raisons de principe pour ne pas devenir membres du Parti. Vous avez dit cela, vous vous en souvenez ?

R.- Oui.

Q.- Est-ce un fait que vous avez dit au Ministère Public que vous avez demandé à HITLER s'il fallait être membre du Parti et qu'HITLER vous a dit de ne pas le faire, ce qui vous a soulagé ?

R.- Je voulais constater cela avant d'arriver à une collaboration complète avec lui parce qu'il me demandait de faire partie du Parti. Il a donc refusé cela, la chose était conclue.

Q.- Ainsi vous êtes resté en dehors du Parti avec le consentement et l'approbation d'HITLER ?

R.- Mais bien entendu. Je crois que c'est un motif de plus pour prouver que je n'ai jamais été membre du Parti.

Q.- Et vous n'avez pas dit cela à la Cour ?

R.- Je pensais que le Tribunal me croirait de toutes façons.

Q.- Lorsque vous avez reçu l'insigne en or du Parti, la croix gammée, vous avez dit que c'était le plus grand honneur qu'on pouvait recevoir du IIIème Reich, n'est-ce pas ?

R.- Cela l'était en effet.

Q.- Et ~~lorsque~~ vous ne le portiez pas tous les jours ; vous le mettiez pour les occasions officielles, n'est-ce pas ?

R.- Oui, cela me donnait une grande facilité pour voyager dans le train.

H0556 – 0086

Q.- Et de 1933 jusqu'à 1942 vous avez donné une contribution de 1000 Reichsmarks par an au Parti nazi ?

R.- En effet, de 1937 à 1942.

Q.- N'avez-vous pas dit à l'interrogatoire que c'était de 1933 à 1942 ?

R.- Non, c'est une erreur. C'est à partir de 1937, comme je savais ce qui allait se produire. Non, c'est un malentendu. Après l'avoir reçu, je me suis dit : - Il est convenable de le porter pour faire plaisir aux gens ; voilà tout.

Q.- Et pendant plus de dix ans, pas tout à fait dix ans, vous avez accepté d'avoir un poste officiel d'une sorte ou d'une autre sous ce régime, n'est-ce pas ?

R.- Du 7 Mars 1933 jusqu'au 21 Janvier 1943 .

Q.- Et d'après ce que je comprends, pendant ce temps, tout ou partiellement vous avez trompé HITLER ?

R.- Non, non ; pas du tout.

Q.- Non ! .. je ne vous avais pas compris.

R.- Je crois dans les premières années. Moi, je n'ai pas trompé HITLER ; je ne le crois pas, j'en suis sûr. Je ne l'ai trompé qu'à partir de 1938. Jusque-là je lui ai toujours dit mon opinion ; je ne l'ai pas dutout trompé, bien au contraire.

H0556 – 0087

JUSTICE JACKSON. - Que devient votre explication que vous êtes rentré dans son Gouvernement afin de freiner son programme, vous vous rappelez avoir dit cela ?

DR. SCHACHT. - Non, je m'en garderai bien. Il ne m'aurait jamais permis d'y entrer. Mais je ne l'ai pas trompé là-dessus.

Q. - Connaissiez-vous votre but lorsque vous êtes devenu membre de Gouvernement ? Hitler savait-il que c'était pour saboter son programme ?

R. - Je n'ai pas dit cela. Je voulais faire les choses dans l'ordre.

Q. - Vous avez dit que vous vouliez freiner.

R. - Oui, oui.

Q. - Ce qui veut dire ralentir, n'est-ce pas ?

R. -Absolument.

Q. - Et lui voulait accélérer ?

R. - Oui.

Q. - Et vous ne lui avez jamais permis de savoir que vous étiez membre de son Gouvernement dans le but de ralentir son programme de réarmement, n'est-ce pas ?

R. - je n'avais tout de même pas besoin de lui dire ce que je pensais. Je ne pouvais pas lui dire ce que je pensais, et ce que je voulais à l'intérieur de moi-même. Il ne me l'a pas dit, lui, ce qu'il pensait, et il ne l'a pas fait pour ses adversaires politiques. C'est à partir de 1938 que je l'ai trompé.

Q. - Je ne vous demande pas ce que pensaient ceux qui lui étaient opposés, qui étaient opposés à sa politique, je vous pose une question sur l'homme dans le Gouvernement duquel vous êtes entré.

H0556 - 0088

R. - Oui.

Q. - Est-ce que la coutume en Allemagne veut que les membres du Gouvernement rentrent dans le Gouvernement, afin de tromper les chefs du Gouvernement, et de nuire à leur programme ?

R. - Je viens de vous faire remarquer que je n'ai pas eu l'intention de le tromper, j'ai eu l'intention de le freiner. C'est ainsi que se comprennent tous les Gouvernements de coalition ; si vous voulez entrer dans une coalition, il faut vous mettre dans le Parti opposé, vous mettre d'accord avec lui, savoir exactement ce que veut l'autre Parti, et tâcher, par votre influence, de le freiner ce n'est pas une tromperie, mais c'est simplement une tentative de compromis.

Q. -Vous dites que vous êtes entré dans une coalition ?

R. - Oui. Je l'ai nettement exprimé.

Q. - Vous avez employé ce mot aujourd'hui en décrivant vos activités comme étant du sabotage. Vous avez dit "saboter le programme de réarmement" vous vous en rappelez ?

R. - Oui, en effet, je l'ai fait, à partir de 1938, mais il le savait, je ne l'ai pas trompé. Il l'avait remarqué.

Q. -Vous prenez une partie de responsabilité, je suppose, pour la perte de la guerre par l'Allemagne ?

R. -Voilà une question extrêmement bizarre, Je ne prends pas la responsabilité du commencement de la guerre. Si je n'ai pas de responsabilité pour le début de la guerre, je ne peux pas avoir de responsabilité pour les pertes

H0556 - 0089

de cette guerre. Je ne voulais pas cette guerre.

Q. - Quand vos doutes sur Hitler, sur son intégrité d'homme, se sont-ils manifestés pour la première fois ?

R. - Je me suis pourtant exprimé suffisamment lors de mon interrogatoire pour ne pas me croire obligé de le répéter encore une fois.

Q. - Cela, je vais l'établir d'après votre interrogatoire, cesera plus clair :

'En 1934, - ceci est dans votre interrogatoire - il a laissé tuer beaucoup de personnes sans que cela soit fait d'après une loi quelconque. Quelques jours plus tard, au Reichstag, il a dit, je cite "qu'il était le plus haut juge de l'Allemagne;" il ne l'était certainement pas, et pour la première fois, j'étais ébranlé par ce point de vue qui me semblait absolument immoral et inhumain.'

Est-ce exact ?

R. - C'est ce que j'ai déjà expliqué ici hier, c'est exactement la même chose.

Q. - Je voudrais fixer ces dates, Dr. Schacht. Vous ne poursuivez pas exactement les mêmes buts que moi dans ce procès.

R. - Non, non, je sais cela.

Q. - Vous avez aussi reçu des renseignements complets à propos des opérations de la Gestapo par Gisevius en 1934 et en 1935. Il a témoigné ainsi, n'est-ce pas ?

R. - Non, il n'a pas dit cela. Il a dit que, lui, était renseigné sur ces questions. Il ne m'a pas tout ra-

H0556 – 0090

conté, mais j'ai déjà dit ce matin qu'il m'avait fait part de certaines choses, et qu'en conséquence j'en ai tiré les conclusions que je voulais. En 1935, déjà, j'en ai parlé avec Hitler.

Q. - On vous a informé du terrorisme de la Gestapo, dé l'incendie du Reichstag, des atrocités après le Putsch de Roehm ?

R. - Un moment. Vous parlez maintenant de l'incendie du Reichstag. Ce ne sont que des années après que j'en ai eu l'explication, et cela par le comte Helldorf , décédé, dont j'ai déjà parlé ici.

Q. -Vous voulez dire que Gisevius ne vous en a jamais parlé ?

R. - Je crois que c'est Helldorf qui m'en a parlé, peut-être était-ce Gisevius, mais je pense que c'est Helldorf. Ce n'est qu'après 1935 que j'en ai eu l'explication. Jusqu'alors, je n'avais pas cru la chose possible.

Q. - Vous n'avez jamais dit en doute la parole de Gisevius lorsqu'il vous a dit en 1934 et 1935 ?

R. - Un instant. Il me l'a dit soit en 1934, soit en 1935, mais pas en 1934 et 1935. Si Gisevius me l'a dit, je suppose que c'est exact .

Q. - C'est à ce moment-là que vous avez appris la persécution des églises, et comment les syndicats étaient traités, n'est-ce pas ?

R. - Ce devait être en Mai 1933, lorsqu'on a parlé de la question des Juifs.

H0556 - 0091

Q. - Vous saviez déjà cela, n'est-ce pas ?

R. - Je n'ai su que ce que tout Allemand savait, et ce que tout le monde savait.

Q. - C'était une des raisons pour les contributions de vous et d'autres industriels faisiez au Parti Nazi, n'est-ce pas ?

R. - Il n'en a jamais été question.

Q. - Vous voulez dire que des réunions d'industriels étaient convoqués au cours desquelles des choses importantes pour l'industrie, telle que l'abolition des syndicats, et ainsi de suite, ne furent jamais mentionnées.

R. - je n'en sais rien. Voulez-vous m'expliquer de quoi vous parler et ce que vous voulez dire.

Q. - De la confiscation des biens, et de la mise dans des camps de concentration des dirigeants des syndicats.

R. - Un instant. Celui qui est mis dans un camp de concentration, je n'en sais rien. Quant à la confiscation des biens, car ce fut publié officiellement, mais ce que les réunions d'industriels ont pu avoir à faire avec cela, si je vous ai bien compris, je n'en sais absolument rien.

Q. - Vous saviez aussi, très tôt, ce qui se passait pour la persécution des Juifs ?

R. - j'ai expliqué très clairement hier ici ce que je savais des poursuites contre les Juifs, comment je me suis comporté à ce sujet, et que tant que j'ai été Ministre, j'ai tout fait pour éviter ces choses-là.

H0556 - 0092

Q. - J'avais compris ce que vous vouliez dire en général, j'essaie d'avoir un peu plus de détails, Dr. Schacht. N'avez-vous pas témoigné, ce qui suit, lors de votre interrogatoire du 17 octobre 1945 :

"Le National-Socialisme, comme je le comprenais d'après le programme, avait l'intention de ne pas avoir un pourcentage de Juifs aussi élevé dans les positions culturelles et les positions du Gouvernement, et j'étais d'accord."

R. - parfaitement.

Q. - "Question : maintenant, vous aviez lu Mein Kampf, n'est-ce pas ?

"Réponse : Oui.

"Question : et vous connaissiez le point de vue d'Hitler sur la question juive, n'est-ce pas ?

"Réponse : Oui.

"Question : Lorsque vous étiez Ministre du Reich, des lois ont été passées, n'est-ce pas, défendant à tous les avocats juifs, par exemple, de rentrer dans une Cour ?

"Réponse : Oui, c'est ce que j'ai dit.

"Question : Etiez-vous d'accord avec cela ?

"Réponse : Oui.

Avez-vous dit cela ?

R. - Oui.

Q. - Et vous étiez d'accord ?

R. - Avec le principe, j'ai toujours été d'accord.

Q. -Vous étiez aussi d'accord sur le principe d'exclure les Juifs de toutes les positions de fonctionnaires d'Etat, n'est-ce pas ?

R. - Avec le principe, j'ai toujours été d'accord.

Q. - Vous étiez aussi d'accord avec le principe d'ex-

H0556 – 0093

clure les Juifs de toutes les positions de fonctionnaires d'Etat, n'est-ce pas ?

R.- Non, je tiens à dire ici expréssément....
Q. - Bien.

R. - Puis-je m'exprimer ?

Q. - Oui.

R. - que les Juifs prenaient une influence très grande dans le Gouvernement au point de vue des questions de culture et de droit. Je me suis exprimé dans ce sens : cette influence qui allait croissante, n'était pas à mon avis favorable à l'intérêt de l'Allemagne et du peuple allemand. qui était un Etat chrétien etqui avait une idéologie chrétienne, ni favorable aux Juifs, car l'animosité contre les juifs montaient tous les jours.

C'est pourquoi j'ai pensé à certaines restrictions que l'on pourrait appliquer aux Juifs dans ces milieux, je ne veux pas dire d'après le pourcentage de la population, mais tout de même on ne devait leur donner qu'un certain pourcentage des emplois.

Q. - Continuons avec l'interrogatoire. Les réponses obtenues au cours des interrogatoires sont beaucoup plus brèves que celles que l'on obtient à la Cour, si vous me permettez de le dire.

N'avez-vous pas donné ces réponses concernant les fonctionnaires :

"Question : que se passait-il pour les fonctionnaires ? Il y avait la clause aryienne.

"Réponse : J'étais d'accord avec cela, avec les mêmes limitations.

"Question : Vous êtes-vous jamais exprimé au Cabinet ou ailleurs disant que vous désiriez que des restrictions soient appliquées ?

H0556 - 0094

"Réponse : Je ne le crois pas. Cela ne valait pas la peine de le faire.

"Question : vous dites que cela ne valait pas la peine ?

"Réponse : Oui.

"Question : Je croyais que vous aviez dit à un moment ou à un autre que la raison pour laquelle vous resteriez au Gouvernement était parce que vous croyiez que vous pourriez avoir de l'influence sur la politique.

"Réponse : Oui.

"Question :Vous ne considériez pas ceci comme assez ~~comme assez~~ important pour prendre à ce sujet une position définitive ?

"Réponse : Pas assez importante pour rompre.

R. - Pour rompre ?

Q. - Pour rompre.

R. - C'est juste.

Q. - Alors, on vous a demandé ceci :

" Vous avez certainement signé une loi concernant l'interdiction levée contre les Juifs pour qu'ils aient le droit de s'occuper de monnaies étrangères."

Vous rappelez-vous de ceci ?

R. - Oui.

Q. - "Question : vous étiez en faveur de cela ?

"Réponse : je ne me souviens pas quels étaient les détails de cette question.

"Question : Ce n'est pas une question de détail, c'est une question de savoir si oui ou non vous étiez en faveur de cela."

"Réponse : Oui".

R. - Oui, certainement.

H0556 - 0095

Q. - Vous étiez en faveur de cette loi, n'est-ce pas, oui, ou non ?

R. - Est-ce une question, maintenant ?

Q. - Je vous la pose.

R. - Oui.

Q. - Vous étiez en faveur de cette loi. Vous ne l'étiez pas lorsque vous avez été interrogé.

R. Vous voyez comme c'est compliqué.

Q. - La question d'alors était 'Etiez-vous en faveur de cela ?' et vous avez répondu ' Je n'étais pas en faveur, mais j'étais obligé de signer.'

"Question : Vous êtes le seul qui l'a signée, vous étiez le Ministre du Reich pour l'Economie".

R. - Oui.

Q. - "Question : Naturellement, c'était une chose qui fut présentée par votre Ministère, n'est-ce pas ?

"Réponse : Oui."

Est-ce exact ?

R. - Oui, je le suppose. Dans ces questions, il s'agit de différences de principe; j'ai développé ici ma politique, mais jusqu'à quel point sont allées des lois individuelles, c'est là une question de politique à laquelle on ne peut pas répondre comme cela.

Q. - Vous étiez aussi en faveur d'une loi, et vous l'avez signée, défendant aux Juifs de se présenter aux examins, d'être conseillers économiques pour les coopératives par exemple.

R. - C'est possible, mais je ne m'en rappelle pas, c'est vraisemblable.

Q. - Et aussi vous avez imposé une loi qui ordonnait

H0556 - 0096

la peine de mort aux sujets allemands qui transféraient des biens allemands à l'étranger, ou qui en laissaient à l'étranger. Vous saviez que ceci affectait en plus, et plus sérieusement, les Juifs qui se rendaient à l'étranger.

R. - je ne pense pas que les Juifs aient été trompés davantage que les chrétiens.

Q. - La peine de mort pour les sujets allemands qui transféraient des biens allemands à l'étranger était , à votre idée, une loi juste et équitable ?

R. - je ne comprends pas. Mon idée ?

Q. - Oui.

R. - C'était une idée du Ministre des Finances, et j'ai mis ma signature.

Q. - Les questions que l'on vous a posé après étaient les suivantes :

"Y avait-il une question de conscience, ou n'y en avait-il pas, ?

Et vous avez répondu : "Oui. Jusqu'à un certain point, mais pas assez important pour risquer de rompre."

R. - Parfaitement.

Q. - Autrement dit, vousaviez un autre but qui était beaucoup plus important.

R. - Oui.

Q. -"Quel était ce but, Dr. Schacht ?- je lis toujours -

"Réponse : Mon but était de rester au pouvoir et d'aider à accomplir ceci d'une façon raisonnable, dans l'ordre."

H0556 - 0097

"Question : c'est-à-dire de restaurer l'économie allemande ?

"Réponse : Tout à fait.

"Question : et de compléter le programme de l'armement.

"Réponse : Pour obtenir une égalité internationale pour l'Allemagne.

"Question : au moyen d'armement, comme vous l'avez dit.

"Réponse : aussi par le moyen d'armement.

R. - Oui, c'est exact, et je suis toujours d'accord.

Q. - Oui. La question du réarmement était tellement importante que vous ne vouliez pas risquer de rompre pour les Juifs.

R. - Pas pour la question de l'armement, mais la question de l'égalité de l'Allemagne.

Q. - Bien. Pour le moment, je vous demande simplement "au moyen d'armement, comme vous-même l'avez dit".

R. - J'ai dit :"Aussi par le moyen de l'armement."

Q. - C'est le seul moyen qui fut utilisé, n'est-ce pas

R. - Non, ce n'est pas le seul. [redacted]

p

Q. - On s'occupera de cela plus tard.

N'est-ce pas un fait que vous avez aussi approuvé la loi renvoyant tous les fonctionnaires Juifs ?

R. - C'est possible.

Q. - Et vous avez écrit à Blomberg le 24 décembre 1935 en lui donnant vos motifs. N'est-ce pas que vous avez dit ceci :

H0556 - 0098

"Le traitement illégal des Juifs, le mouvement anti-clérical dans certaines organisations du Parti, et la Gestapo font du tort à notre tâche de réarmement. Cette tâche pourrait être allégée considérablement, si l'on appliquait des méthodes plus raisonnables et plus respectables."

Vous avez écrit cela, n'est-ce pas ?

R. - Oui. En effet, je l'ai cité moi-même hier.

Q. - Concernant le programme de réarmement, vous avez participé à ce programme dans trois bureaux différents, n'est-ce pas ?

R. - Oui. Je ne sais pas de quoi vous parler, mais je pense que oui.

Q. - Je vais vous aider. D'abord, vous étiez plénipotentiaire pour la guerre.

R. - Oui.

Q. - C'était un bureau secret au début.

R. - Oui.

Q. - Vous étiez Président de la Reichsbank. C'était la partie financière.

R. -Oui.

Q. - Et vous étiez Ministre pour l'Economie, et dans cette situation vous deviez contrôler l'économie générale, la situation économique en général.

R. - Ce mot "contrôle" est un mot si général que je ne peux pas y consentir sans additif. Evidemment, j'étais Ministre de l'Economie.

H0556 - 0099

Q. - Occupons-nous d'abord de votre situation de Plénipotentiaire pour la Guerre. Au cours de votre témoignage, vous avez dit que cette situation fut créée dans deux buts :

a) préparation pour la guerre,

b) contrôle de l'économie en cas de guerre.

Est-ce exact ?

R. - C'est-à-dire qu'il fallait établir un plan préliminaire pour le cas où une guerre surgirait, et une direction de l'Economie pour le cas où la guerre aurait lieu, c'est-à-dire en cas de guerrepossible.

Q. - L'on vous a posé des questions au sujet de vos fonctions et vous avez donné les réponses suivantes, n'est-ce pas :

"Comme chef du personnel, des ennuis pour la mobilisation au point de vue militaire....." vous vous occupiez de cela d'un point de vue de l'économie.

R. - Oui.

Q. - Votre situation de Plénipotentiaire pour la Guerre était d'un rang égal à celle du Ministre de la Guerre, n'est-ce pas ?

R. - Oui.

Q. - Comme vous nous l'avez dit, ceux qui étaient responsables en temps de guerre étaient d'abord le Ministre de la Guerre, et le Chef de l'Etat-Major Général de la Wehrmacht, puis vous étiez à égalité, ~~xxxx~~ le Dr. Schacht, comme plénipotentiaire pour l'Economie". Est-ce exact ?

R. -Je le suppose.

Q. -Et au mois de janvier 1937, ~~vous~~ avez écrit

H0556 - 0100

ceci, n'est-ce pas :

"Je m'occupe de la préparation pour l'économie de guerre, d'après le principe que notre organisation économique de guerre doit être organisée de telle façon en temps de paix que l'économie de guerre peut être directement prise de ces occupations pacifiques, pour travailler pour la guerre, en temps de guerre. On ne doit rien créer de nouveau dans ce butà la déclaration de la guerre."

R.- Je suppose que c'est exact.

Q. - Et qui était vot(re ddjoint dans ce travail ?

R. - Je crois que c'était Wolthardt.

Q. - Ceci concerne vos fonctions de Plénipotentiaire pour l'Economie de Guerre. Regardons vos fonctions comme Président de la Reichsbank. Vous avez dit que la tâche principale de la politique de l'Allemagne en 1935 était le programme de réarmement.

R. -Sans aucun doute.

Q. - Il n'y a aucun doute que vous avez volontairement accepté la responsabilité d'un financement économique pour arriver à ce but là.

R. - Il n'y a aucun doute.

Q. -Vous étiez administrateur pour les finances et l'économie. C'est vous qui deviez développer l'industrie de l'Allemagne, n'est-ce pas ?

R. - Non, en aucun cas.

Q. - Je vous ai peut-être mal compris :

H0556-0101

"Question : A propos de ce nouveau développement - je parle de votre interrogatoire du 16 octobre 1945, pièce américaine 636 -

"A propos de ce développement de l'industrie de l'armement, vous avez accepté la responsabilité, comme administrateur économique et financier." Vous avez remué la tête.

R. - Quoi ?

Q. - Vous avez remué la tête.

R. - Oui.

Q. - Je vais vous poser toute la question ici directement : "A propos de ce développement de l'industrie de l'armement, vous avez accepté la responsabilité comme administrateur économique et financier". A cette question, vous avez branlé du chef .

La question suivante était : "Vous avez pris différentes mesures. Voudriez-vous nous décrire les mesures les plus importantes que vous avez adoptées pour arriver à ce but du réarmement, d'abord à l'intérieur du pays, et ensuite à l'égard des nations étrangères ?"

"Réponse: A l'intérieur, j'ai essayé de trouver tout l'argent possible pour financer les billets "Mefo". J'ai essayé de maintenir le commerce avec l'extérieur le plus possible, en ce qui concerne l'extérieur."

Vous avez fait ces réponses, c'est juste ?

R. - Je suis sûr que vous avez raison.

Q. - Et votre but pour maintenir le commerce à l'extérieur était de trouver assez de devises étrangères pour permettre d'importer des matières premières non manufactu-

H0556-0102

rées dont vous aviez besoin pour votre programme de réarmement. Est-ce exact ?

R. - C'est la question que vous me posez. Vient maintenant la réponse. Voulez-vous regarder la réponse ?

Q. - Je vous prie de me donner votre réponse aujourd'hui.

R. - Ma réponse, aujourd'hui, était que cela n'était pas le but unique.

Q. - Pas le but unique ?

R. - Absolument pas.

Q. - Quel était votre but principal ?

R. -De garder la vie de l'Allemagne, d'assurer le travail à l'Allemagne, de lui fournir suffisamment denourriture, etc...

Q. - Quelle est votre réponse aujourd'hui ?

R. - Nourrir l'Allemagne, et arriverà exporter.

Q. - J'aimerais relire un ou deux de ces documents avec vous concernant vos buts. Je parle du document 1158-PS, du 3 Mai 1935. Le titre est :"Pour financer l'armement", pièce 37.

"Les remarques suivantes sont basées sur l'affirmation que l'accomplissement du programme de réarmement concernant la rapidité et l'étendue est la tâche politique allemande, et que donc toute autre chose doit céder le pas à ce but. Ce but principal ne doit pas être mis en péril parce que

H0556-0103

l'on négligerait d'autres questions."

Avez-vous écrit cela ?

R. - Je l'ai non seulement écrit, mais je l'ai remis personnellement à Hitler. C'est là un des deux documents jumeaux que l'on a déjà introduits ici comme preuves et que le Ministère Public a déjà traités. Je n'ai pas reçu le second document.

A Mon avocat, lorsqu'il m'a interrogé, j'ai dit qu'il s'agissait là de l'argent que l'on tirait du peuple pour le Parti et que les difficultés pour moi étaient énormes, pour arriver à obtenir de l'argent pour l'armement. Bien entendu, je ne pouvais dire cela à Hitler, en lui disant que cela était dans l'intérêt de l'armement. Si je lui avais dit que c'était dans l'intérêt de, par exemple.....

Q. - Puis-je vous interrompre ?

R. [redacted]

-:-:-:-:-:-

../

H0556-0104

Q. -Puis-je vous interrompre ?

R. - Je vous prie de ne pas m'interrompre. Cela n'aurait fait aucune impression sur lui ; mais je lui ai dit, il faut que cela ait lieu. Je l'ai dit lors de mon interrogatoire par mon avocat, et je l'ai bien spécifié.

Q; - Et, vous n'appeliez pas cela le tromper ?

R. - Je n'appellerai pas cela "misleading", mais "leading".

Q. - Mais, quels étaient vos véritables buts?

R. - Je pense que vous guidez quelqu'un avec beaucoup plus de succès si vous ne lui dites pas quels sont vos vrais motifs.

Q. - Je suis très heureux d'entendre cet exposé de votre philosophie, Dr.Schacht. Je vous en suis reconnaissant.

Vous avez dressé beaucoup de plans, un pour le contrôle des échanges avec l'étranger, pour bloquer les comptes à l'étrangers Les billets "Mefo" étaient un de vos moyens principaux pour trouver de l'argent, n'est-ce-pas ?

R. - Parfaitement.

R. - Je ne m'occupe pas des détails des billets Mefo. J'aimerais vous poser des questions. Est-il vrai que, comme vous l'avez témoigné, LE I6 Octobre I945 (pièce américaine 636) vous avez dit ce qui suit :

"Au moment où vous avez étudié les billets "Mefo", par exemple, il n'y avait aucun moyen disponible pour financer l'armement.

"R. - Tout -à-fait.

"Q. - C'est-à-dire par des moyens normaux de trouver des fonds

"R. - Pas assez.

"Q. - Vous étiez limité à ce moment là par les statuts de la Reichsbank qui ne vous permettaient pas d'obtenir du crédit se rapprochant de ce qu'il vous fallait pour le programme de ce réarmement.

H0556-0105

"R. - D'accord.

"Q. - Et, vous avez trouvé le moyen ?

"R. - Oui.

"Q. - Et les moyens que vous avez trouvés étaient de créer des devises dans la branche qui permettrait à la Reichsbank de prêter par subterfuge au Gouvernement ce que normalement et légalement, elle ne pouvait pas faire.

"R. - Oui, c'est vrai.

"Q. - Avez-vous dit cela ?

"R. - Oui.

XXXXXX

Q. - Et les question suivantes vous furent posées :

"Je comprends que ce qui fut créé en Allemagne comme industrie de réarmement, une économie domestique qui tenait debout depuis I934, et la VWehrmacht, les efforts que vous avez soutenus depuis I934 jusqu'au printemps I939, le fait que vous avez chassé les billets "Mefo" du programme financier, de tout cela, vous êtes responsable pour une large part"

"R. - Je ne pense pas que j'étais repensable, mais j'ai apporté mon aide à l'exécution de tout cela".

R. - Oui.

Q. - Et l'on vous a demandé ensuite la question suivante :

(Le I7 Octobre I945) : "Autrement dit, vous n'admettez pas que vous êtes responsablespour une grande partie, du réarmement de l'armée allemande.

"Oh non, je ne l'ai jamais été.

"Q. - Vous avez toujours été fier de cela ?

"R. - Je n'étais pas fier, mais satisfait."

Q. - Maintenez-vous cette position ?

R. - Je voudrais vous dire ceci : Les traites "Mefo" représentaient une question financière qui, normalement, n'aurait jamais dû avoir lieu. Je me suis exprimé clairement avec mon

H0556-0106

avocat à ce sujet, et je puis vous dire que cette affaire était contrôlée par la Reichsbank, aussi bien que toutes les autres questions d'armement et que, par ce système, nous avons trouvé là une voie qui permettait des règlements.

Q. - Mais, ce n'est pas moi qui l'ai dit, c'est vous, qui l'avez dit.

R. - Je vous demande pardon ; je me réfère à ce que vou avez dit comme étant ma propre déclaration. Je vous prie de m'excuser. Cette question a été étudiée au point-de-vue juridique et on nous a dit que c'était correct.

Aujourd'hui encore, je suis heureux d'avoir participé à cette question d'armement, je sais simplement qu'Hitler en aurait fait un autre usage.

Q. - Le jour de votre soixantième anniversaire, le Ministre de la Guerre Blomberg a dit que,"sans votre aide, mon che M. Schacht, cet armement n'aurait pas du avoir lieu".

R. - Ce sont là des politesses que l'on fait en de telles occasions. En effet, il y a là une certaine vérité, mais, je n'ai jamais prétendu le contraire.

Q. - C'est bien ce qui me semble.

Q. - Lorsque, finalement, vous avez suggéré que l'armement devrait se ralentir, vous l'avez fait sans savoir quel éta cet armement ? La seule chose sur laquelle vous vous basiez, c'étaient les conditions financières, n'est-ce-pas ?

R. - Mais non.

Q. - Alors, qu'était-ce ?

R. - Bien entendu, j'avais un point-de-vue général de toutes ces questions, par lequel le Général Thomas m'en a toujo parlé. Mais, ce que le Général Blomberg croyait, je ne men sou vraiment pas. Je me rappelle pas qu'il m'ait donné aucun déta précis. Bien sûr, j'ai su la chose d'une manière générale ; savais à peu près quels étaient les progès de cet armement.

H0556-0107

Ce sont les conditions générales qui m'ont amené à cette conclusion.

Q. - Regardons les raisons que vous avez données et qui sont exposées dans la pièce Exhibit EC 286. C'est le numéro U.S.A.833.

"C'est pourquoi je suis d'avis que nous devons augmenter nos exportations avec toutes les ressources possibles en diminuant "temporairement" - je souligne le mot "temporairement" l'armement.

R. - "diminuant" ?

Q. - "diminuant", oui, "temporairement".

R. - Oui.

Q. - Je souligne "temporairement" et vous, soulignez "diminuant".

R. - Oh, non, je suis d'accord avec vous.

Q. - "En ce qui concerne le plan de Quatre Ans, nous devrions examiner les problèmes qui semblent les plus urgents. Parmi ceux-là, le problème des carburants et de l'essence, et le projet de développer les minerais du pays, pour autant que ce développement ne demandera pas trop de matières premières provenant de l'exportation.

"D'un autre côté, toutes les autres projets du Plan de Quatre Ans devaient être retardés pour l'instant. Je suis convaincu que, par une telle politique, les exportations pourraient être augmentées à un tel point que l'on pourrait remédier à l'épuisement des stocks, et que l'on pourrait recommencer un réarmement intensif dans un avenir pas trop éloigné, du point de vue de la situation en matières premières. Jusqu'à quel point le fait de suspendre le problème de l'armement temporairement, aurait-il des avantages militaires, je ne puis le dire. Je supposerais qu'une telle suspension dans l'armement aurait non seule-

H0556-0108

lement des avantages pour l'instruction des hommes et des officiers - ce qui doit encore être vrai - mais que cette suspension serait une occasion de voir les résultats techniques des armements précédents et de pouvoir faire perfectionner l'aspect technique de l'armement."

Vous avez envoyé cela à Goering, n'est-ce-pas ?

R. - Je ne me rappelle pas cette lettre ; mais elle semble en effet émaner de moi.

Q. - Et vous donniez à Goering votre point de vue personnel et vérédique, n'est-ce-pas ?

R. - Non, je crois que c'était une lettre plutôt tactique. Je pense que je voulais restreindre l'armement. Si je lui avais dit "nous voulons arrêter l'armement", Goering propablement m'aurait dénoncé auprès du Fuehrer. C'est pourquoi je lui ai dit "Nous allons arrêter l'armement provisoirement", temporairement. Je tiens aussi à spécifier que ce mot "temporaire" était une mesure tactique pour convaincre Goering que tout d'abord il fallait arrêter l'armement provisoirement.

Q. - Et, avec les autres personnages du Gouvernement cette déclaration tactique ne montrait pas votre véritable point-de-vue.

R. - Il était nécessaire de faire cela.

Q. - Quand cela a-t-il cessé d'être nécessaire, Dr.Schacht ?

R. -Cessé ?

Q. - Oui.

R. - Je crois qu'il serait plus utile de demander quand il commença, quand il débuta ?

Q. - Oui ?

R. - Pendant les premières années, je ne l'ai pas

H0556-0109

fait, mais, plus tard, c'est devenu plus important. Cela n'a jamais arrêté.

Q. - Est-ce que c'est fini, maintenant ?

R. - Je n'ai plus de collègues et ici, devant ce Tribunal, je n'ai plus qu'à dire la vérité.

Q. - Bien, le 24 Décembre I935, vous avez écrit EC-293 qui est la pièce USA ~~XXX~~ 38I. Vous avez écrit ceci, n'est ce pas ? "Si un degré d'arment était à nouveau demandé, je demanderai un armement supplémentaire. Jene peux nier ni ne changer mon soutien pour l'armement, pour le plus d'armement possible , soutien que j'ai exprimé pendant 4 ans, avant et depuis la prise du pouvoir. Mon devoir est de faire remarquer les buts économiques de cette politique"

R. - Oui, très bien.

Q. - Cela est-il vrai ?

R. - Certainement.

Q. - En I936, vint le Plan de Quatre Ans.

R. - Oui.

Q. - Vous n'admettiez pas la nomination de Goering comme Chef du Plan de 4 ans ?

R. - Je l'ai considéré comme non compétent, d'abord parceque sa politique était contre la mienne. Je savais parfaitement que l'armement allait commencer dans de grandes proportions, au lieu de rester modéré.

Q. - Pourquoi dites-vous que la nomination de Goering signifiait qu'on allait exagérer l'armement. Pouvez-vous nous citer une parole de Goering en faveur de l'armement, qui soit plus forte que ce que vous avez dit.

R. - Je crois que si vous lisez les comptes-rendus des Conseils des Ministres, que vous avez-vous-même présentés, des années I936 et I938, vous constaterez immédiatement que la nécessité d'un armement plus fort a toujours été spécifiée Cela a dû commencer en Octobre ou Novembre I936.

H0556-0110

Q.- Cela apparaît aussi tout au long de vos documents, n'est-ce pas ?

R. - Non

Q. - Vous dites que vos déclarations étaient simplement tactiques ?

R. - Non, pardonnez-moi. J'ai dit "le réarmement dans la limite des possibilités économiques, et raisonnablement" Goering, si je me souviens bien, voulait dépasser ces limite

Q. - C'est exactement où je voulais en venir. Votre divergence avec Goering au sujet du réaremement était entièrement due à une question d'économie, n'est-ce pas ?

R. - Non, j'ai dit : "le fait principal était que l'All vive mangne ~~xxxxxxxx~~ ait une commerce extérieur, et dans ce but, nous pouvons réarmer. Mais que l'Allemagne réarme d'avantage et ruine son économie, cela est absolument exclu"

Q. - C'est donc là la divergence entre vous Goering, elle reposait uniquement sur une question de l'Economie.

R. - Non, c'est une question d'armement. Les choses qu'a faites Goering devaient êtressupportées par l'économie allemande, d'une façon raisonnable ou non.

Si je puis le dire comme je le pense, j'ai considéré la politique économique de Goering comme tout à fait déraisonnable , tandis que ma politique à moi entendait ne pas mener l'armement trop loin, mais simplement le mener à une économie normale et naturelle.

L'audience est suspendue à I7 H.